



Exceptionnellement,  
notre édition du week-end  
sera publiée demain

www.ledevoir.com

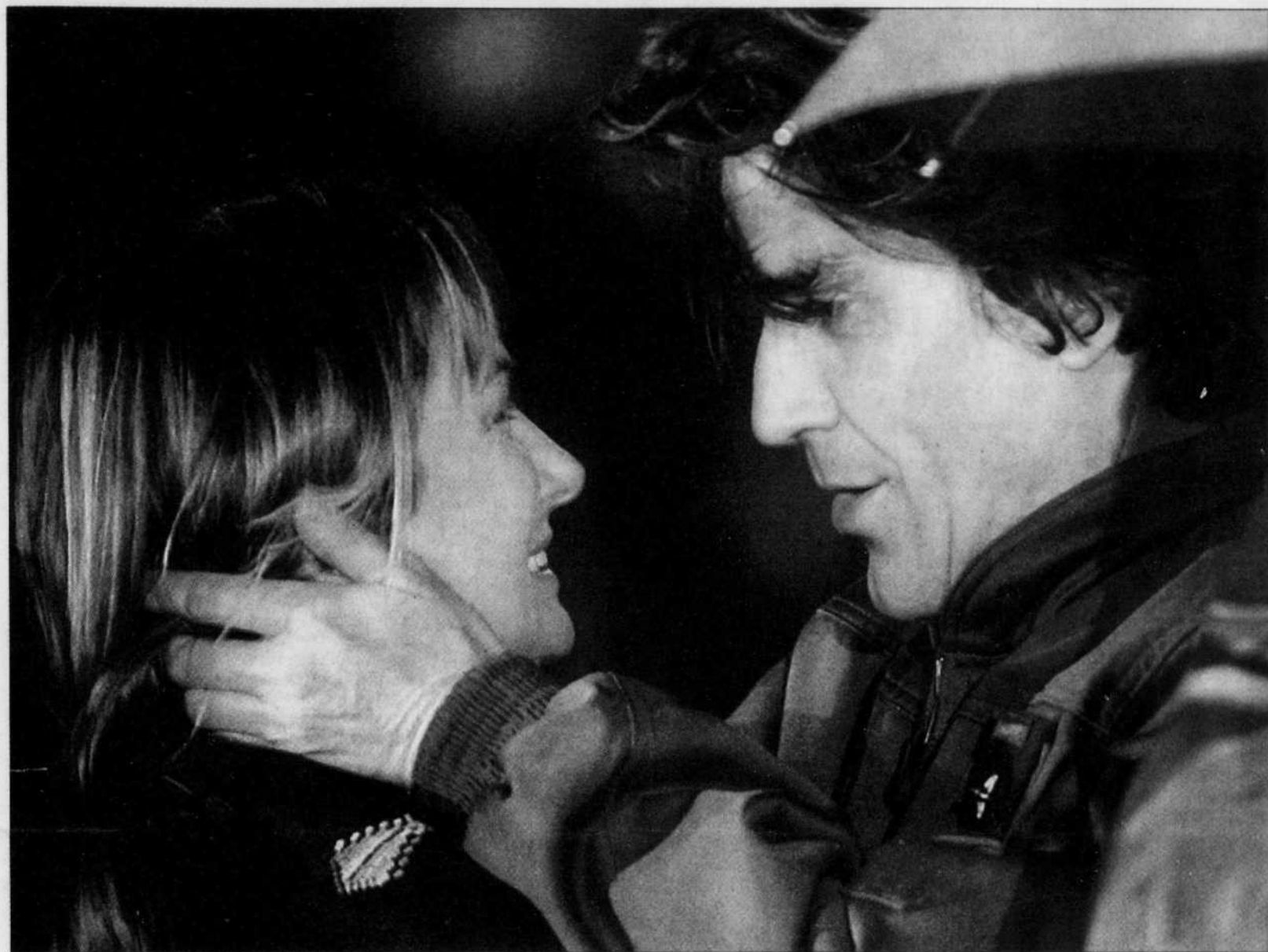
# LE DEVOIR

Vol. XCV N° 293

LE JEUDI 23 DÉCEMBRE 2004

87c + TAXES = 1\$

## Les otages français n'ont jamais perdu espoir *Le mystère persiste toutefois sur les conditions de leur libération*



Le journaliste Georges Malbrunot a retrouvé hier sa compagne Sylvie Cherpin après 124 jours de détention en Irak.

CHARLES PLATIAU REUTERS

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Les deux otages français libérés mardi en Irak sont finalement arrivés en France hier en fin de journée sans que le mystère se dissipe sur les conditions de leur libération. Les retrouvailles de Christian Chesnot et Georges Malbrunot avec leur famille se sont déroulées sur le tarmac de l'aéroport de Villacoublay, près de Paris, où le Falcon 900 en provenance de Chypre a atterri vers 18h30. Amaigris, les ex-otages avaient néanmoins l'air en forme. Au milieu des effusions de joie et des pleurs,

ils ont aussi retrouvé leur chauffeur, Mohammad al-Joundi, libéré le 12 novembre. Seuls le président Jacques Chirac (revenu en catastrophe du Maroc), le premier ministre Jean-Pierre Raffarin et les membres du gouvernement qui s'étaient mêlés aux proches semblaient de trop en cette occasion. «On va bien, a déclaré Georges Malbrunot. On a vécu une expérience difficile, parfois très difficile, mais on n'a pas perdu espoir. On avait confiance dans l'action des autorités françaises. [...] On a tenu parce qu'il n'y avait pas d'autre solution.» Selon Christian Chesnot, les conditions de déten-

tion étaient «bonnes». Après avoir été regroupés dans une ferme avec d'autres otages (dont le journaliste italien Enzo Baldoni, qui sera décapité), ils ont changé de lieu à quatre reprises, dont deux fois à cause des bombardements américains et des ripostes irakiennes. A chaque occasion, Christian Chesnot et Georges Malbrunot étaient ligotés, enfermés dans des «cercueils de carton» et transportés sous des couvertures dans une camionnette.

«Ils nous ont respectés, dit George Malbrunot. Ils ne

VOIR PAGE A 8: OTAGES

## La cour déboute les cols bleus

*Le juge rejette toute l'argumentation des syndiqués et affirme que la sentence de l'arbitre est «bien mûrie»*

ANTOINE ROBITAILLE

Les cols bleus ont joué leur va-tout et ont perdu: le juge Maurice Lagacé, de la Cour supérieure, a rejeté hier la requête de leur syndicat pour faire annuler la sentence de l'arbitre Gilles Lavoie, déposée en octobre, qui imposait la première convention collective des cols bleus de la ville fusionnée.

«Torchon», «hold-up», «piece of shit»: depuis que cette décision arbitrale a été rendue, le 5 octobre dernier, aucun mot n'a semblé assez dur aux yeux du syndicat pour la qualifier. Après analyse, les cols bleus en ont condamné les effets, affirmant entre autres qu'elle leur ferait perdre 88 millions de dollars, soit l'équivalent de 14 500 \$ pour chacun des quelque 6000 syndiqués. Certains perdaient aussi la semaine de quatre jours.

En revanche, la Ville s'était réjouie de retrouver son «droit de gérance», ce qui signifie entre autres que ses contremaîtres ont recommencé à s'occuper de l'affectation des employés.

Mais puisque, selon les cols bleus, cette sentence est «truffée d'erreurs», elle n'avait à leurs yeux aucune légitimité et ils ont demandé publiquement à plusieurs



«L'affrontement en arbitrage ou à la cour risque [...] de faire un pendant»

VOIR PAGE A 8: COLS BLEUS

## Un quatrième anti-inflammatoire en observation

*Vieux de 28 ans, le naproxen se retrouve maintenant dans la mire de Santé Canada*

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Nouvelle tuile pour les patients qui doivent prendre des anti-inflammatoires. Montré du doigt lundi par la puissante Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le naproxen se retrouve maintenant dans la mire de Santé Canada, qui compte bien suivre le dossier de près, même si un avis ou un retrait sont pour le moment écartés par l'organisme fédéral.

Après le choc du retrait du Vioxx, le médicament-vedette de Merck, et la mise en examen des deux protégés de Pfizer, Celebrex et Bextra, l'annonce de réserves à l'endroit d'un quatrième anti-inflammatoire, vieux de 28 ans celui-là, suscite beaucoup d'inquiétude chez les patients qui souffrent de douleurs chroniques. C'est pourtant faire du bruit pour bien peu de chose, croit le chef du département de rhumatologie du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

Son premier mot d'ordre: «Ne pas paniquer.» Et pour cause: les études en jeu dans cette affaire sont bien minces, croit fermement le D<sup>r</sup> Jean-Pierre Pelletier. «On se base sur trois études comparant le Celebrex et le

VOIR PAGE A 8: NAPROXEN

### INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 5
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 5	Mots croisés..	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

## Les PPP, ou le retour au XIX<sup>e</sup> siècle

Au fil des mois, le discours du gouvernement libéral sur la «réingénierie» de l'État semble avoir perdu de son acuité. Mais ce n'est qu'une apparence. Le programme se met en place à travers une multitude de projets de loi qui, une fois assemblés, laissent entrevoir une partie du casse-tête de la modernisation. Et cela passe entre autres par le monde municipal.

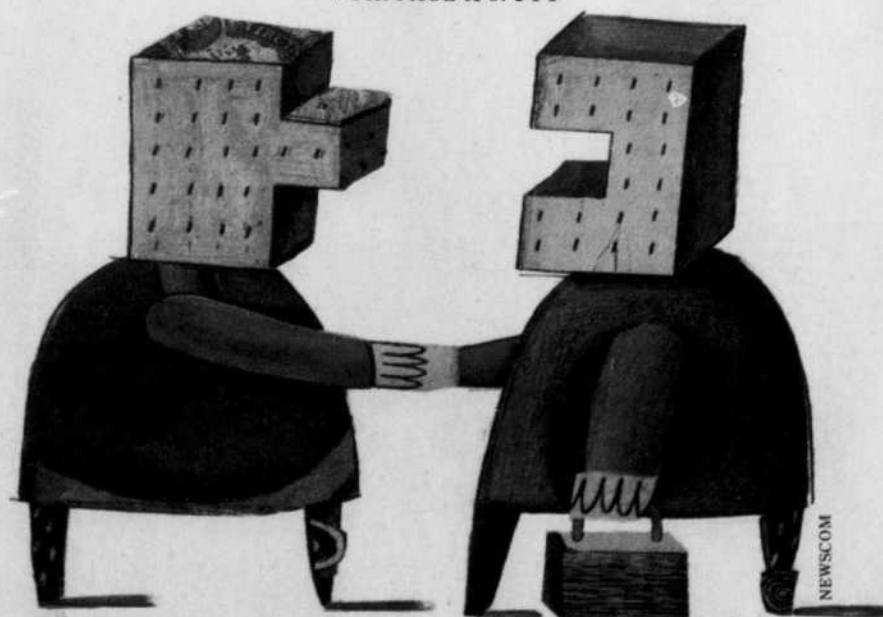
KATHLEEN LÉVESQUE

Présentée comme une vision d'avenir pour le Québec, la «réingénierie» de l'État n'est en fait qu'un modèle rétrograde. Comme à l'époque de la Montreal Tramways Company, qui a détenu le monopole des transports en commun jusqu'en 1951, ou de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated, omniprésente jusqu'à la nationalisation de l'électricité, les municipalités pourraient être appelées à

partager de nouveau leur rôle de fournisseur de services avec le secteur privé car le Québec est un État «sous pression» qui doit se tourner vers l'entrepreneurship, l'initiative individuelle et la responsabilisation de chaque citoyen, selon les termes du premier ministre Jean Charest.

«Il y a eu un long cheminement en tant que société pour s'écarter de ces modèles pour en venir au concept de services publics. Et là, l'introduction des partenariats public-privé,

VOIR PAGE A 8: PPP

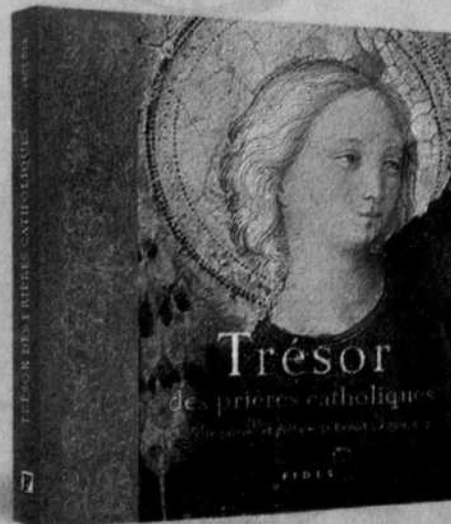


### CULTURE

## Les dix meilleurs disques d'ailleurs, selon Sylvain Cormier

■ À lire en page B 8

*Les plus belles prières de notre patrimoine religieux*



Choix de prières et préface de Benoît Lacroix, o.p.

TRÉSOR DES PRIÈRES CATHOLIQUES

96 PAGES • 12,95\$  
www.editionsfides.com



## • LES ACTUALITÉS •

## Le débat sur l'énergie peut attendre, dit Charest

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

Le premier ministre Jean Charest est prêt à reporter le début du débat sur l'énergie de plus d'un mois afin de permettre aux groupes et organismes de mieux contribuer à l'élaboration d'une politique nationale de l'énergie.

Au cours des derniers jours, une vingtaine de groupes environnementaux ont réclamé un délai d'un mois afin de pouvoir préparer et déposer leurs mémoires à la commission parlementaire qui doit se saisir du dossier de la future politique de l'énergie. Une demande similaire aurait aussi été acheminée à Québec par divers organismes du secteur municipal qui entendent jouer un rôle dans le domaine de l'énergie au cours des prochaines années.

Le premier ministre a en effet déclaré hier sur les ondes de la radio de Radio-Canada: «Pourquoi est-ce qu'on se chicane sur des affaires de délais? Je n'ai pas de problème à ce qu'ils prennent plus de temps. Bien, qu'ils fixent ça à deux, trois semaines, ou bien un mois ou plus, ça ne me dérange pas. Ces groupes-là auront l'occasion de se faire entendre, peu importe ce que les règles des commissions parlementaires disent.»

Au même moment où le premier ministre faisait cette déclaration, son ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Sam Hamad, acceptait de donner tout au plus un sursis d'une semaine pour la présentation des mémoires, différant ainsi la date butoir du 4 au 11 janvier. Plusieurs observateurs voyaient dans cette contradiction entre l'attitude de souplesse du premier ministre et celle de son ministre des Ressources naturelles un autre accrochage qui pourrait influencer le sort de M. Hamad lors du prochain remaniement.

L'intransigeance affichée par le ministre Hamad allait de pair avec celle de l'industrie électrique du Québec qui, par communiqué public, disait «s'insurger contre l'obstruction systématique des groupes écologistes dans le dossier énergétique». Pour le président de ce lobby industriel, Gaëtan Thibault, Québec n'a pas à «céder à nouveau au chantage» présumé des écologistes.

De son côté, l'opposition péquiste a fait savoir hier que le ministre Hamad n'a aucun motif pour refuser un report des échéances car les députés du Parti québécois y consentiront sur un simple coup de fil de sa part. Pour la porte-parole de l'opposition en matière d'énergie, Rita Dionne-Marsolais, «si le ministre Hamad n'avait pas autant tardé cet automne à rendre public son document de consultation, les groupes intéressés à participer à la commission parlementaire ne seraient sans doute pas obligés de travailler à la rédaction d'un mémoire pendant le temps des Fêtes».

Le Devoir

## La répartition des médecins pénaliserait les centres urbains

La FMOQ demande au ministre de la Santé de tenir compte des listes d'attente pour attribuer les postes de médecin

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Les plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) viennent à peine d'être rendus publics par le ministre Philippe Couillard que leur contenu cause déjà des maux de tête aux médecins en quête d'un poste. Fermelement opposée à la planification régionale du ministère, la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) a lancé hier une nouvelle perche au ministre en l'invitant à revoir son système de planification des effectifs médicaux, cette fois-ci en tenant compte des listes d'attente.

La FMRQ souligne que des effets pervers se font déjà sentir dans les grands centres et dans les régions universitaires, quelques semaines seulement après le dépôt des PREM, le 7 décembre dernier. Pour le président de la FMRQ, la voie du «saupoudrage» choisie par Québec est une erreur alors que les listes d'attente près des grands centres dépassent parfois celles des régions plus éloignées.

La stratégie du gouvernement est claire: il faut que toutes les régions aient leur part du gâteau. Ainsi, le ministre Couillard a choisi de distribuer les postes en partageant les médecins à 50 % dans les régions périphériques et universitaires et à 50 % dans les régions intermédiaires éloignées. Un non-sens aux yeux de

la FMRQ, qui rappelle que 75 % de la population vit dans les grands centres.

Résultat: un déficit qui ne cesse de grandir, et ce, aux détriments des citoyens, déplore le président de la FMRQ, le Dr Guillaume Charbonneau. «Les listes d'attente dans les établissements du Québec continuent d'afficher des délais importants pour les patients en attente d'une hospitalisation, des délais qui, dans certains cas, dépassent les limites médicalement acceptables, notamment pour l'accès à des chirurgies.»

Au cœur du litige: la question de l'accessibilité. Cette année, 300 arrivants rejoindront les médecins spécialistes et 199 se grefferont à l'équipe de médecine familiale. C'est peu, trop peu pour remplir les quelque 1000 postes à pourvoir du côté des spécialistes et des 1000 autres postes à pourvoir chez les omnipraticiens.

La FMRQ invite donc le ministre Couillard à retourner à sa planche à dessin pour revoir ses listes à la lumière des listes d'attente. Dans plusieurs spécialités, ce sont effectivement les régions périphériques comme la Montérégie et Lanaudière ainsi que les régions universitaires comme Montréal, Québec et Sherbrooke qui affichent les listes et les délais d'attente les plus criants alors que les postes ont été attribués en priorité dans les régions intermédiaires et éloignées.

L'Association des médecins résidents de Montréal

(AMRM) croit aussi que les listes d'attente seraient un outil efficace pour mieux partager les effectifs. «Prenons la cardiologie à la Cité de la santé de Laval. Les délais d'attente sont de huit mois pour les cas les plus urgents et de 14 mois pour les autres alors qu'à Val-d'Or ils ne sont que d'un mois. Pourtant, le gouvernement ouvre un poste à Val-d'Or mais aucun à Laval, c'est illogique», avait expliqué son président, le Dr Martin Girard, à l'annonce des PREM.

La fédération et l'association rappellent aussi au ministre Couillard que c'est par l'entremise des pôles régionaux et des ententes et corridors de service que la pénurie de médecins pourra être prise en charge le plus efficacement.

Le Dr Charbonneau est également revenu à la charge pour dénoncer le dénuement dans lequel est placé le milieu universitaire avec cette politique régionale. «Le peu de postes alloués dans les milieux universitaires risque d'exacerber la pénurie de médecins dans les établissements où est dispensée la formation en médecine en augmentant la tâche clinique des médecins en exercice et en réduisant à un minimum la disponibilité de ces derniers pour assurer l'encadrement de la relève médicale», a-t-il déploré.

Le Devoir

## Forêt: pas de temps à perdre, disent les ingénieurs

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) a réclaté hier du gouvernement Charest qu'il «donne rapidement suite» aux recommandations de la commission Coulombe sur l'avenir de la forêt québécoise.

Dans une lettre publique adressée à Guy Coulombe, qui présidait la commission technique et scientifique dont le rapport a été divulgué la semaine dernière, l'OIFQ commence — fait inusité — par féliciter la commission «pour la rigueur, l'honnêteté et la transparence avec lesquelles a été mené à terme l'ambitieux mandat que vous a confié le gouvernement du Québec en octobre 2003».

L'OIFQ, écrit sa présidente, Johanne Gauthier, accueille favorablement «les principales recommandations» du rapport en raison de sa «vision intégrée de l'ensemble de la problématique forestière» et du portrait «clair» qu'il propose de l'état vacillant de la ressource, un portrait que l'OIFQ réclamait depuis cinq ans.

Du «virage majeur» proposé par le rapport Cou-

lombe, cet ordre professionnel dit qu'il faut le prendre «rapidement» car «la situation, sans être catastrophique, est pour le moins préoccupante» dans les deux grands écosystèmes forestiers, boréal et mixte, du Québec.

«En ce sens, ajoute Mme Gauthier, il est essentiel que le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs donne rapidement suite à son engagement de mettre en place un processus de mise en œuvre permettant la concrétisation des principaux éléments du rapport qui ont déjà fait consensus auprès de la population et des intervenants.»

### Audace et détermination

«Face aux constats de la commission, ajoute la présidente de l'OIFQ, c'est l'ensemble du secteur forestier qui doit maintenant réexaminer ses façons de faire et contribuer activement au virage que vous proposez.» Mais pour concrétiser ce «projet mobilisateur», ajoute-t-elle, «il faudra beaucoup d'audace et de détermination politique, jumelées à de l'ingéniosité administrative et professionnelle, pour s'attaquer aux changements proposés par

la commission dans le but d'assurer une durabilité à long terme aux ressources du milieu forestier».

Pour l'OIFQ, les lacunes relevées dans la simulation des rendements forestiers justifient le recours au principe de précaution et la réduction proposée de 20 % des allocations de bois résineux aux exploitants de la forêt boréale. Québec devra évidemment mettre en place une stratégie pour atténuer les impacts économiques de ces réductions sur l'emploi en région, une situation qui serait moins difficile à vivre maintenant si Québec avait tenu compte des appels à la prudence que l'OIFQ lui a souvent servis par le passé, de même que ceux de la vérificatrice générale en 2002. Pour l'OIFQ, qui estime essentielles des institutions comme celle du forestier en chef et du vérificateur des forêts, ces nouvelles fonctions sont d'autant plus aptes à rassurer le public et à remettre la gestion forestière sur les rails que l'indépendance de leurs titulaires sera protégée par la loi, ce qui devrait permettre «qu'une telle situation ne puisse plus se reproduire à l'avenir».

Le Devoir

# Joyeuses fêtes!

En ce temps de rassemblement, de paix et d'amour, toute l'équipe du gouvernement du Québec se joint à moi pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes.

Notre gouvernement continuera, en 2005, à faire équipe pour développer le Québec avec équité envers toutes les générations.



Jean Charest  
Premier ministre du Québec



Québec 

# ACTUALITÉS



Michel David

## Bulletin de l'opposition

Les bottes d'André Boisclair étaient grandes à chausser, mais Diane Lemieux a fait un parcours presque sans faute à sa première session au poste de leader parlementaire de l'opposition. La «lionne de Bourget» a fait preuve d'une maîtrise de soi à laquelle elle ne nous avait pas habitués. Elle a même réussi à donner une leçon de procédure à son vis-à-vis libéral, Jacques Dupuis, qui a dû retarder d'une journée l'introduction du bâillon. A

Lentement mais sûrement, Louise Harel commence à percer la cuirasse du ministre de la Santé, Philippe Couillard, qui s'est souvent retrouvé sur la défensive, notamment dans le dossier de la bactérie *C. difficile*. Le ton doucereux de la députée d'Hochelega-Maisonrouve contraste avec la pointe d'arrogance qui transparaît plus fréquemment dans les réponses de M. Couillard. A

On ne donnait pas cher de l'avenir de Pauline Marois, fin août, quand elle a réclamé la tenue d'une course au leadership. Contre toute attente, les choses ont finalement tourné en sa faveur. Alors qu'elle n'osait plus ouvrir la bouche, elle a acquis une nouvelle liberté de manœuvre sans encourir la moindre sanction. Selon le dernier sondage Léger Marketing-Le Devoir, les Québécois voient en elle un aussi bon chef pour le PQ que Gilles Duceppe. Une performance honnête, sans plus, à l'Assemblée nationale. B

La crise de la vache folle a donné beaucoup de visibilité à Maxime Arseneau, qui a su en profiter. Il est vrai que le ministre de l'Agriculture, François Gauthier, est une cible plutôt facile, mais M. Arseneau a démontré une bonne connaissance de ses dossiers. B

S'il est vrai que les communautés culturelles ont bouillé les urnes, la victoire totalement inattendue du PQ à l'élection partielle dans Laurier-Dorion n'en demeure pas moins un exploit remarquable, dont tout le mérite revient à Elsie Lefebvre. B

Tous les députés d'opposition aimeraient faire face à un ministre qui clame bien haut l'échec de son propre gouvernement, comme l'a fait Yves Séguin après la conférence sur la pérennité. Tout au long de la session, François Legault n'a eu qu'à faire écho aux propos du ministre des Finances. Ses manœuvres pour remplacer Bernard Landry ont cependant manqué de franchise ou de subtilité. B-

Les réflexions à voix haute de Jean-Pierre Charbonneau hérirent ses collègues, mais il a réussi un des bons coups de la session en invitant à l'Assemblée nationale le chef James Gabriel, accompagné de policiers mohawks et de femmes résidant à Kanestake, pour témoigner à quel point le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, faisait une appréciation erronée de la situation sur le territoire de cette réserve. B-

Jonathan Valois a mis un certain temps à s'ajuster à son nouveau rôle de critique en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes. Il a finalement trouvé un bon os à se mettre sous la dent avec la nomination de l'ancien directeur général du Conseil de l'unité canadienne, Jocelyn Beaudoin, au poste de délégué du Québec à Toronto. Il a été nettement moins impressionnant dans sa tentative d'amorcer les conclusions du rapport dit des «Trois Mousquetaires», portant sur les jeunes et la souveraineté, qu'il avait rédigé avec deux de ses collègues. B-

Il a fallu que les organismes communautaires dénoncent publiquement la mollesse du PQ pour que Camil Bouchard s'attaque sérieusement aux modifications du régime d'aide sociale. Mieux vaut tard que jamais: il a tout de même réussi à faire reporter le projet de loi 57. B-

Mario Dumont a toujours eu le don de trouver de bonnes «lignes». Cette fois-ci, il a dénoncé «l'abattoir libéral» de Colbex après avoir découvert que ses membres ont versé 65 000 \$ à la caisse du PLQ. On ne peut cependant pas dire qu'il s'épuise aux travaux parlementaires. La victoire à l'élection partielle dans Vanier a redonné une nouvelle vie à l'ADQ, mais elle a été ternie par son flirt démagogique avec le mouvement Scorpion et la station radiophonique CHO-FM. B-

Daniel Turp n'avait rien à gagner à céder les affaires intergouvernementales canadiennes au profit de la culture et des communications, d'autant moins que la discrétion de la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, doit lui laisser passablement de temps libre. C

D'un dossier à l'autre, Richard Legendre demeure égal à lui-même. Il a été aussi discret en qualité de critique en matière d'affaires municipales qu'il pouvait l'être quand il s'occupait du développement régional. Si au moins il était mauvais, on le remarquerait! C

En sa qualité de porte-parole en matière de transports, le député de Beauharnois, Serge Deslières, doit porter la responsabilité de la veulerie du PQ, qui a approuvé sans la moindre protestation la loi spéciale qui a mis les municipalités et les MRC à l'abri de tout recours collectif qu'auraient pu tenter les riverains de pistes de motoneige à la suite du jugement Langlois. Navrant. D

On a beau avoir l'habitude de ses exagérations, le député de Richelieu, Sylvain Simard, réussit toujours à nous étonner. Cette fois-ci, il s'est vraiment surpassé en déclarant le plus sérieusement du monde que les élections en Ukraine avaient été annulées pour des raisons beaucoup moins graves que le financement obscur du camp du NON par Option Canada lors du référendum de 1995. Qu'un ancien ministre des Relations internationales puisse préférer une parole énorme à l'entendement. D

Le club des silencieux a doublé ses effectifs au cours de la dernière session. En 32 séances, six députés ont trouvé le moyen de ne poser aucune question à l'Assemblée nationale. Aux deux membres les plus anciens du club, Rosaire Bertrand (Charlevoix) et André Boulerice (Saint-Marie-Saint-Jacques), se sont joints leurs collègues Nicole Léger (Pointe-aux-Trembles), Lorraine Richard (Duplessis), Jean-Claude Saint-André (L'Assomption) et Cécile Vermette (Marie-Victorin). Dans le cas de Mme Léger, il s'agit du prix à payer pour avoir réclamé une course au leadership. D

mdavid@ledevoir

## Le pinceau pour arme



CLAUDIA DAUT REUTERS

**LE GOUVERNEMENT** cubain a répliqué à sa façon au dernier «affront» des Américains, qui ont inscrit sur les décorations de Noël qui ornent leur mission diplomatique à La Havane une référence claire au sort des 75 dissidents cubains arrêtés l'an dernier par le régime castriste. Des étudiants en arts ont donc été engagés pour peindre autour du bâtiment américain des images «anti-impérialistes» qui comprennent des caricatures du président Bush et du plus haut diplomate américain en poste à Cuba ainsi que des dessins critiquant le sort des prisonniers de Guantánamo, l'invasion américaine en Irak et la conception générale des États-Unis en matière de droits de l'homme.

## Julie Boulet a fauté, tranche l'Ordre des pharmaciens

Aucune plainte ne sera toutefois déposée contre la ministre déléguée aux Transports

JOCELYNE RICHER

Québec — La ministre Julie Boulet a enfreint le code de déontologie de sa profession, mais l'Ordre des pharmaciens ne juge pas l'offense commise suffisamment grave pour porter plainte contre elle.

La conduite passée de la ministre déléguée aux Transports n'est «pas conforme» au libellé de l'article 3.05.08 du Code de déontologie des pharmaciens, a conclu hier l'Ordre des pharmaciens du Québec, après avoir examiné le dossier à la demande de la ministre.

Cependant, le directeur des enquêtes et syndic de l'Ordre, Jocelyn Binet, estime «qu'il n'est ni utile, ni souhaitable» de déposer une plainte contre Mme Boulet, compte tenu de sa «bonne foi évidente».

Au printemps 2003, alors qu'elle était propriétaire d'une pharmacie à Saint-Tite, Mme Boulet avait offert à des médecins d'occuper gratuitement des locaux attenants à son établissement.

Or, son ordre professionnel interdit aux pharmaciens d'accorder des cadeaux, bonis ou avantages aux médecins.

«Le loyer gratuit a été consenti à Mme Boulet dans un contexte très particulier, celui du renouvellement d'un bail à un moment où Mme Boulet prend, de façon contemporaine, la décision de vendre sa pharmacie et la clinique qui l'abrite», écrit M. Binet dans sa décision.

Il ajoute que la protection du public n'a pas été mise en péril par le geste de la pharmacienne. «Dans les circonstances, cette conduite ne m'apparaît aucunement être d'une gravité justifiant d'en saisir le comité de discipline», écrit-il.

La ministre a à nouveau défendu son geste hier.

«Ça a été fait dans un contexte où il y avait une transition, où les propriétaires étaient pour changer. C'était à eux de négocier le nouveau bail», a dit la ministre Boulet en interview.

«Dans ce contexte-là, la décision a été prise dans l'intérêt de la collectivité et du village qui, soit dit en passant, avait perdu beaucoup de médecins dans les deux années précédentes», a-t-elle affirmé.

La demande d'enquête avait été effectuée le 2 novembre, quand des médias avaient rapporté que Mme Boulet avait contrevenu à

son code de déontologie en 2003.

Ce n'est pas la première fois que la ministre est dans l'eau chaude car elle avait dû démissionner de son poste de ministre déléguée à la Santé, l'an dernier, après avoir admis qu'elle avait reçu des cadeaux — essentiellement des dosettes de pilules — de compagnies pharmaceutiques à sa pharmacie de Saint-Tite, en Mauricie.

Parallèlement à la démarche faite auprès de l'Ordre des pharmaciens, le gouvernement a demandé récemment à l'Office des professions d'examiner les relations commerciales entre les pharmaciens et les médecins et de lui soumettre un avis sur la question.

Quant à lui, l'Ordre des pharmaciens propose de modifier l'article de son code de déontologie qui stipule qu'un «pharmacien doit s'abstenir de recevoir tout avantage, ristourne ou commission relatif à l'exercice de sa profession», pour le remplacer par la formulation suivante: «Le pharmacien doit s'abstenir d'accepter [...] tout avantage, ristourne ou commission mettant en péril son indépendance professionnelle.»

Presse canadienne

## Coût de l'électricité: les consommateurs se sentent floués

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les Québécois paient leur électricité plus cher qu'il n'en coûte à la produire et Hydro-Québec doit venir justifier en commission parlementaire, et pas seulement devant la Régie de l'énergie, ses intentions de relever les tarifs.

C'est ce qu'a affirmé hier la porte-parole de l'opposition en matière d'énergie, Rita Dionne-Marsolais, qui a aussi été ministre responsable du portefeuille énergétique dans le gouvernement Landry. Mme Dionne-Marsolais réagissait au dévoilement des coûts de production de l'hydroélectricité de la Baie-James, soit le tiers de la production québécoise, dans le cadre de l'étude d'impacts sur la dérivation des eaux de la Rupert.

L'étude d'impacts révèle — ce qu'Hydro-Québec n'a jamais voulu divulguer devant la Régie de l'énergie — que l'électricité de la Baie-James lui coûte en moyenne 1,58 ¢ du kilowatt-heure (kWh). Elle vend à sa filiale Distribution cette électricité, qui fait partie pour l'essentiel de ce qu'on appelle le bloc «patrimonial» de 165 TWh, au prix de 2,79 ¢ le kWh. Et sa filiale Distribution la vend au propriétaires du secteur résidentiel à 6,3 ¢ du kWh, incluant le transport et la distribution. Le bloc d'électricité patrimoniale, soit la base de la consommation au Québec, a été gelé au prix de 2,79 ¢ parce que la Régie de l'énergie n'a plus mandat de contrôler les coûts de la production d'électricité, ce qui exigeait un autre moyen pour éviter que le monopole public n'abuse de sa position dominante dans le marché québécois.

Il y a quelques semaines, le p.-d.g. d'Hydro-Québec, André Caillé, lançait un ballon qui a fait frémir les associations de consommateurs, petits et grands. Il affirmait qu'il serait très avantageux pour le Trésor public qu'Hydro-Québec hausse le prix de l'électricité patrimoniale de 2,79 ¢ du kWh à 7 ou 8 ¢ du kWh, soit le prix de l'électricité achetée dans les blocs d'énergie achetés récemment par appel d'offres avec le secteur privé.

Ces faits, estime Mme Dionne-Marsolais, «contredisent l'affirmation selon laquelle l'électricité patrimoniale ne reflète pas le vrai coût de l'électricité. Au contraire, les Québécois paient même un peu plus cher que ce qu'il en coûte vraiment. [...] L'hydroélectricité est une variable stratégique du développement économique, social et régional du Québec depuis plus de 40 ans et dans un contexte de mondialisation, elle doit le demeurer».

Quant aux groupes de consommateurs, ils ont eux aussi bondi, d'autant plus qu'Hydro réclame une nouvelle hausse de 2,5 %.

«Ce sont des données qui étaient restées secrètes», a noté Charles Tanguay, porte-parole de l'Union des consommateurs, qui ajoute cependant qu'elles ne peuvent être invoquées devant la Régie de l'énergie, à qui Québec a enlevé le mandat de valider les coûts de production d'Hydro-Québec avec la loi 116.

«On trouve ça incroyables», a dit Geneviève Reid, responsable de la recherche à Option consommateurs. «Ça n'a aucun sens qu'on demande des hausses de tarif. Il faut revoir le cadre réglementaire de la production d'Hydro-Québec.»

«Quand on nous dit qu'il s'agit là d'une subvention [pour le bloc patrimonial d'électricité vendu à rabais aux Québécois], on nous ment. Les chiffres dévoilés aujourd'hui le démontrent. On se fait bourrer!», ajoute de son côté Charles Tanguay.

De son côté, Hydro-Québec a tenté de se justifier. «Le 1,58 ¢ par kilowatt-heure est pour trois centrales de la Baie-James, et non pour les 18 (au Québec), a dit Christine Martin, porte-parole d'Hydro-Québec. [...] Le coût de production de l'ensemble du parc d'Hydro-Québec est de 2 ¢.»

Avec la Presse canadienne

EN BREF

### Élection palestinienne: le Canada envoie des observateurs

Le Canada a annoncé hier l'envoi de 20 observateurs pour l'élection qui doit désigner le 9 janvier le successeur de Yasser Arafat à la présidence de l'Autorité palestinienne. Ces observateurs se joindront à la mission d'observation

électorale de l'Union européenne, ont indiqué dans un communiqué les ministres de la Coopération internationale et des Affaires étrangères, Aileen Carroll et Pierre Pettigrew. Quatre d'entre eux sont sur place depuis le 15 décembre et les 16 autres les rejoindront au début de janvier. «Des élections présidentielles libres et équitables contribueront grandement à établir la crédibilité de la reprise du processus de paix et à redonner espoir», a déclaré le chef de la diplomatie canadienne. — PC

**GIORGIO**  
EMPORIO  
LE SOLDE  
BOXING DAY  
JUSQU'À  
**50%**  
JOYEUX NOËL  
ET BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

1455 RUE PEEL (LES COURS MONT-ROYAL) 514-282-0022

**ROLEX**

**SERVICE**

POUR GARDER VOTRE ROLEX EN PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.

**Bijouterie Gambard**  
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE  
(514) 866-3876

## • LES ACTUALITÉS •

# Une résidence de la présidente du Conseil du trésor a été vandalisée

MARTIN OUELLET

Québec — La résidence secondaire de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, a été la cible de méfaits mardi.

Des individus non identifiés ont placardé les murs et les fenêtres de la résidence d'autocollants aux couleurs de la CSN, en plus de laisser dans la cour des pancartes dénonçant à grand renfort de slogans les politiques du gouvernement, notamment l'introduction des partenariats public-privé (PPP).

Des œufs ont aussi été lancés contre les murs de la demeure située à Saint-Donat, dans les Laurentides.

Mme Jérôme-Forget, qui n'était pas à son chalet au moment où les actes ont été perpétrés, a condamné ces méthodes d'intimidation.

Des tels gestes n'ont pas leur place dans une société civilisée comme la nôtre, souligne-t-elle dans un communiqué émis hier.

«Nous ne devons pas comme collectivité tolérer ce genre de comportement. Nous vivons dans une société démocratique et il existe d'autres moyens pour faire connaître ses positions», écrit la ministre.

Mme Jérôme-Forget presse également la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, de rappeler ses troupes à l'ordre.

«Il y a des moyens de faire valoir son opinion publiquement et d'exprimer son mécontentement contre le gouvernement sans s'en prendre à des biens privés», a fait valoir Isabelle Taschereau, attachée de presse de la ministre.

Mais de son côté, la CSN demeure perplexe, sinon sceptique, et n'a aucune intention de sermonner ses troupes.

«Il n'y a pas de preuve qu'il s'agisse de militants syndicaux de la CSN. Si elle peut démontrer que l'acte a été commis par nos membres, on prendra les mesures conséquentes», a dit la porte-parole de la centrale, Michelle Filteau.

Les pancartes et les autocollants aux couleurs de la CSN ne prouvent strictement rien, a poursuivi Mme Filteau.

«Cela peut être n'importe qui. De toute façon, nous ne cautionnons jamais ce genre de comportement. Nous invitons nos militants à manifester dans l'ordre.»

La Sûreté du Québec, qui a ouvert une enquête sur cette affaire de méfaits, évaluée à environ 1000 \$ les dommages causés à la résidence secondaire de la ministre.

«Il n'y a pas de bris comme tel, mais il y a beaucoup de nettoyage à faire», a commenté la porte-parole de la SQ, Gérard Carrier.

Presse canadienne



Certains, à l'intérieur de l'UQAM, estiment que leur université contribue au démantèlement des services offerts aux jeunes marginaux.

SOCIÉTÉ

# Hier gauchiste, aujourd'hui bourgeoise!

## L'UQAM, qui se voulait populiste, est accusée de contribuer à l'anéantissement de l'ancien «red light» et de chasser ainsi les marginaux

BRIAN MYLES

Elle s'est implantée au centre-ville il y a 35 ans par souci de s'ancrer dans une réalité urbaine et populiste, et voilà qu'elle faucherait maintenant l'herbe sous le pied à cette faune bigarrée dont elle embrassait autrefois la singularité. L'UQAM est montrée du doigt par ses propres effectifs pour ses projets d'expansion immobilière.

Selon le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion (CRD), rattaché à l'École de travail social, il plane au-dessus du centre-ville «un risque de fragilisation du tissu social par les tractations immobilières en cours». Selon le CRI, l'expansion accélérée de l'UQAM «a contribué à créer des obstacles importants à la localisation» de plusieurs groupes communautaires qui viennent en aide aux marginaux et aux itinérants. Ces contraintes mettent en péril la survie même de ces organismes dans certains cas, affirme le CRI dans une lettre signée par 24 personnes issues essentiellement de l'UQAM.

«L'enjeu, c'est la destruction de l'ancien «red light». C'est là depuis 100 ans. Sur le plan symbolique, c'est lui qui attire tout ce qui est marginal», affirme Michel Parazzelli, professeur à l'École de travail social de l'UQAM et signataire de la lettre.

Cactus, l'X, Diogène et le centre de jour de l'église St. Michael's, quatre organismes communautaires venant en aide aux populations marginales ou itinérantes du centre-ville, souffrent tous du développement de l'UQAM. Cactus n'arrive pas à se relocaliser en raison d'un règlement de style «pas dans ma cour» adopté par l'arrondissement Ville-Marie. Comble de malheur, l'UQAM convoite un terrain inoccupé de la rue

Sanguinet où le centre d'échange de seringues gardait l'espoir d'aménager ses nouveaux locaux. Le rachat de l'ancien édifice de La Patrie en vue d'y ouvrir la Maison des sciences humaines a forcé le déménagement de l'X et de Diogène, deux points de chute des jeunes punks du centre-ville. Le centre de jour pour itinérants de l'église St. Michael's, avenue du Président-Kennedy, est enfin menacé par la construction éventuelle d'un tunnel sous le pavillon des sciences.

Le CRI demande au conseil d'administration de l'UQAM de prendre clairement position en faveur du maintien des services aux populations marginalisées du quartier et de tenir compte des besoins de ces personnes vulnérables et des organismes qui contribuent à leur mieux-être. «L'idée, ce n'est pas de dire: arrêtons le développement de l'UQAM et faisons la charité à tout le monde», explique Michel Parazzelli.

Selon Pierre Gaudreau, coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAP-SIM), l'expansion de l'UQAM contribue indirectement au phénomène du «pas dans ma cour» dans la mesure où ses projets finissent par éloigner les marginaux du centre-ville.

Ce nettoyage urbain est cependant de courte durée, le centre-ville agissant comme un aimant à marginalité, estime Michel Parazzelli. Le sentiment d'appartenance, et non la présence de ressources d'aide, amène les marginaux au centre-ville. Le bitume y est lourdement

chargé de significations associées à leur identité singulière: transgression, abandon, errance, contre-culture, activités illicites. «Les ressources d'aide ont suivi ces jeunes, et non l'inverse», rappelle le CRI dans sa lettre.

Le conseil d'administration de l'UQAM ne prend pas la lettre du CRI à la légère mais s'interroge pour le moment sur les suites à y donner, a confirmé Jacques Desmarais, vice-recteur à la planification et à la vie étudiante. «Leurs craintes ne sont pas sans fondement», a dit M. Desmarais, un membre du conseil d'administration. Mais ce n'est pas l'UQAM qui a son mot à dire sur le zonage. Nous sommes un intervenant parmi tant d'autres.»

L'X et Diogène ne pouvaient pas rester dans l'édifice de La Patrie en raison des importants travaux qui y seront réalisés. Ils ont obtenu un long délai, prolongé à leur demande, avant d'être expropriés, a expliqué M. Desmarais. Quant à Cactus, l'UQAM avait entamé des discussions avec la Ville de Montréal il y a déjà 18 mois pour l'achat du terrain de la rue Sanguinet. M. Desmarais a enfin promis de «tout faire» pour aider le centre de jour de l'église St. Michael's à trouver un nouveau local.

L'UQAM ne cherche pas à chasser les groupes communautaires du centre-ville. «Ce serait à l'encontre de notre histoire et de notre pratique», affirme M. Desmarais. Les récentes frictions sont le produit d'un «pur hasard».

Le Devoir

# Landry aussi craque pour «Sarko»

MICHEL DOLBEC

Paris — La fascination qu'exerce le politicien français Nicolas Sarkozy sur certains de ses interlocuteurs a apparemment opéré sur Bernard Landry.

En visite à Paris, le chef péquiste a rencontré pour la première fois cette semaine le président de l'Union pour un mouvement populaire, candidat déclaré à l'élection présidentielle française de 2007.

Dressant le bilan de cette rencontre, M. Landry a reconnu avoir été «séduit» par «Sarko».

«C'est un personnage qui est effectivement fascinant, a-t-il expliqué. C'est passionnant de l'entendre et de voir son dynamisme. C'est un gars extrêmement dynamique.»

A Bernard Landry, Nicolas Sarkozy a «dit et redit son grand attachement envers le Québec». Lui et sa compagne Cécilia y passeront d'ailleurs leurs vacances de Noël. Le couple est attendu à Montréal aujourd'hui.

Pendant cette visite privée, les Sarkozy se rendront notamment au domaine du président du comité exécutif de Power Corporation, Paul Desmarais, dans la région de Charlevoix.

«Il a des amis qui ne pensent pas exactement comme nous, a reconnu le chef péquiste. Mais ils lui ont présenté les choses d'une façon relativement objective. Il n'y a rien de négatif de son côté, d'autant qu'il fait partie d'une grande tendance [le gaullisme] qui a une

histoire par rapport au Québec.»

Pendant leur entretien de 45 minutes, les deux hommes ont surtout discuté de l'Europe et de son élargissement. Sur ce dossier, comme sur bien d'autres, Nicolas Sarkozy s'oppose ouvertement au président Chirac, bien qu'ils soient tous les deux du même parti.

Le chef de l'État français est en faveur de l'adhésion de la Turquie à l'Union; Sarkozy ne veut pas aller plus loin qu'un «partenariat privilégié».

«Il fait ça au nom de la discussion et des idées, a expliqué Bernard Landry. C'est séduisant parce que, au Québec, on fait la même chose. On n'a pas peur des discussions vives et que certains disent blanc et d'autres, noir. Ça m'a séduit.»

Pendant son séjour à Paris, M. Landry a également rencontré pour la première fois le numéro un du Parti socialiste, François Hollande, pour une «conversation entre gens de l'opposition» qualifiée de «très fructueuse».

Hier, il a discuté pendant une heure de diversité culturelle avec le secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf.

«M. Diouf est déterminé à se battre pour que la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle soit contraignante. Il partage le point de vue du Québec et est déterminé à se battre pour convaincre les pays qui hésitent.»

Presse canadienne

Un peu de sang neuf dans le système!

# LE POINT

EN ADMINISTRATION DE LA SANTÉ

Volume 1, numéro 1 • Janvier 2005

- Une toute nouvelle revue faite par et pour les cadres et professionnels du réseau de la santé et des services sociaux
- Notre objectif? L'enrichissement des compétences et l'épanouissement professionnel des intervenants, dans le but d'améliorer les services
- Sortie début janvier 2005. Le premier grand thème abordé:

Survivre et sourire à la réforme

Abonnez-vous dès maintenant!  
1-888-832-3031 postes, 240, 237, 230

Après plus de 30 ans CLUB 402 ferme ses portes fin janvier.

Costumes Importés d'Italie 350 \$ ou 599 \$  
2 pour seulement

Vestons Importés d'Italie 250 \$ ou 399 \$  
2 pour seulement

Chemises 100% coton 39,99 \$ à 59,99 \$

Cerruti 1881 — Zegna — Luigo Botto

## LIQUIDATION TOTALE & FINALE

De tous nos vêtements IMPORTÉS D'ITALIE

1118, rue Sainte-Catherine Ouest

2<sup>e</sup> étage, Montréal • (514) 861-3636

Heures d'ouverture:

Lun. au ven. 10h à 18h

Sam. 10h à 16h

Tous les soirs après 18h

sur rendez-vous seulement

MÊMES PROBLÈMES  
UNE SOLUTION  
LA SOLIDARITÉ

(514) 257-8711

1-888-234-8533

www.devp.org

# Le petit Richard Pham a reçu le cœur attendu

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

L'attente, au bout du compte, n'aura pas été longue pour le jeune Richard Pham. Trente-neuf jours après l'installation d'un cœur mécanique, le petit garçon de sept ans troiquait son cœur de Berlin pour un vrai, a annoncé hier le CHU Sainte-Justine. La bonne nouvelle est arrivée dimanche, juste à temps pour Noël.

Moins de douze heures seulement après l'intervention, le petit garçon était déjà extubé et avait recommencé à jouer au Game Boy. Toutefois, comme tous les patients qui reçoivent une greffe cardiaque, Richard devra demeurer aux soins intensifs pendant encore quelques jours. Un retour à la maison est cependant prévu pour aussi tôt que le Nouvel An.

L'intervention chirurgicale a été réalisée dans la nuit de dimanche à lundi par une équipe dirigée par le Dr Nancy Poirier, chirurgienne cardiaque et directrice du programme de greffe cardiaque au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

Hier, le Dr Poirier ne cachait pas sa satisfaction. «Je suis très heureuse que nous ayons pu recevoir un cœur aussi rapidement pour Richard. C'est une excellente nouvelle pour toute sa famille et, dans la carrière d'une chirurgienne, ces moments sont très gratifiants.»

Pour la petite histoire, l'appel de Québec Transplant est arrivé à 8h15 dimanche matin. Comme dans tous les scénarios de greffe, c'est la chirurgienne cardiaque qui a reçu l'appel et qui a dû décider, à l'aide des renseignements qu'elle avait obtenus au sujet du donneur, si elle acceptait ce don d'organe pour son patient. Le Dr Poirier n'a pas hésité.

L'intervention elle-même a duré près de huit heures. Les quatre chirurgiens en service ont d'abord retiré le cœur mécanique qui maintenait le petit Richard en vie et ont ensuite greffé le nouveau cœur.

La greffe cardiaque de l'enfant est la cinquantième greffe cardiaque que le CHU Sainte-Justine réalise depuis la création de son programme de greffe cardiaque, en 1984.

Le Devoir

# LE MONDE

Le premier ministre britannique a rencontré Sharon et Abbas

## Blair s'engage sur le Proche-Orient

Londres accueillera en mars une conférence pour relancer le processus de paix

Le premier ministre britannique Tony Blair a annoncé hier la tenue en mars, à Londres, d'une conférence d'aide aux Palestiniens en vue d'une relance du processus de paix, lors d'une visite en Israël et à Ramallah, où il s'est recueilli sur la tombe de Yasser Arafat.

M. Blair a dévoilé son plan de convoquer la conférence à Londres à l'issue d'un entretien avec son homologue israélien Ariel Sharon à Jérusalem, précisant que l'objectif de ce forum était d'aider les Palestiniens à devenir «de véritables partenaires pour la paix» en se dotant d'institutions démocratiques. Sans un véritable partenaire doté d'institutions démocratiques, d'une économie et de services de sécurité efficaces [...], il ne sera pas possible de revenir à la Feuille de route», le dernier plan international, a-t-il ajouté.

Le chef de l'OLP, Mahmoud Abbas, après avoir reçu M. Blair à Ramallah, en Cisjordanie, s'est félicité de la conférence envisagée, estimant qu'elle consoliderait un processus de paix aujourd'hui totalement dans l'impasse. «Nous avons confiance dans le fait que cette conférence sera le premier pas dans notre quête commune pour consolider les bases de la paix, a-t-il déclaré. Nous pensons que cette conférence offrira une occasion importante d'appuyer les efforts de l'Autorité palestinienne dans les domaines des réformes, de la sécurité, de l'économie, et le progrès vers l'application de la Feuille de route.»

La Feuille de route est un plan de paix international qui prévoit la création en 2005 d'un État palestinien indépendant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il est resté lettre morte depuis son lancement, en juin 2003.

Dans un communiqué conjoint publié à l'issue des discussions, Londres et l'Autorité palestinienne ont annoncé que la conférence, à laquelle Israël ne participera pas, aurait lieu début mars.

Selon l'entourage de M. Blair, le futur secrétaire d'État américain Condoleezza Rice devrait notamment prendre part à cette conférence.

M. Blair a estimé à Ramallah que ce forum aiderait les Palestiniens à mettre en place les institutions dont ils auront besoin le jour où ils accèderont à l'indépendance.

**Ce forum vise à aider les Palestiniens à devenir «de véritables partenaires pour la paix»**

A Jérusalem, M. Blair a estimé que tout progrès dans le processus de paix était lié à «une cessation du terrorisme». «L'absence de terrorisme permettra de créer les conditions nécessaires en vue d'un règlement négocié.»

Après une rencontre avec le premier ministre britannique, qui a fait de cette reprise une priorité diplomatique, le chef du gouvernement israélien a confirmé être réticent aux conférences internationales en général, qui riment essentiellement pour lui à faire pression sur l'État juif pour qu'il se retire de tous les territoires occupés en 1967.

Mais il a souligné qu'il approuvait les objectifs de la réunion tels que Blair les lui avait exposés, à savoir favoriser l'émergence d'une direction palestinienne modérée et soutenir les réformes palestiniennes afin de reprendre à terme les négociations de paix.

M. Sharon a lui aussi exigé un «arrêt total du terrorisme» pour pouvoir appliquer la Feuille de route et réaffirmé sa détermination à mettre en œuvre son plan de désengagement prévoyant que l'armée israélienne se retire de la bande de Gaza en 2005 après avoir démantelé les 21 colonies juives construites sur ce territoire ainsi que quatre autres implantations isolées du nord de la Cisjordanie.

La direction palestinienne au complet a accueilli M. Blair, premier dirigeant occidental de ce rang à se rendre à Ramallah depuis la mort d'Arafat.

Agence France-Presse et Reuters



Des Irakiennes attendaient hier de pouvoir se procurer un peu d'essence.

## Les troupes américaines lancent une traque aux insurgés à Mossoul

L'attaque de mardi serait le fait d'un kamikaze

Mossoul — L'armée américaine a bouclé hier des quartiers entiers de Mossoul, troisième ville d'Irak, et entrepris des perquisitions pour retrouver les auteurs de l'attaque de mardi, qui a causé la mort de 18 Américains et de quatre Irakiens la veille.

Le gouverneur de Mossoul a fait interdire la circulation sur les cinq ponts de la ville qui enjambent le Tigre en avertissant ceux qui enfreindraient cette mesure seraient abattus. Des habitants évoquent une cité fantôme aux rues vides.

L'attaque, selon le chef d'état-major interarmées Richard Myers, était apparemment un attentat suicide. «Les enquêteurs s'approprient à conclure leur examen sur les raisons de l'explosion. À ce stade, il semble qu'il s'agisse d'un engin explosif porté par un agresseur», a déclaré le général Myers, précisant qu'une annonce officielle interviendrait prochainement. C'est en tout cas l'acte le plus meurtrier subi par les Américains depuis l'invasion de l'Irak.

Plusieurs jours pourraient être nécessaires pour en établir le bilan définitif et les circonstances exactes, a déclaré hier le capitaine Phil Ludvigson, porte-parole militaire. «Il faut mener des expertises fastidieuses. Cela pourrait prendre quelques jours», a dit Ludvigson. Cela a pu être causé par des missiles, des obus de mortier ou tout un tas d'autres choses.»

A Mossoul régnait un climat de peur. «Les élèves sont allés à l'école, mais on leur a dit de rentrer chez eux. Les gens qui allaient dans les magasins ont vu des soldats américains dans les rues et sont rentrés», indiquait un jeune concessionnaire automobile, Ahmed, en refusant d'indiquer son nom de famille. «Tout est fermé», déclarait un autre habitant, ajoutant que les mosquées et les marchés étaient presque vides.

Selon des témoins, des unités américaines appuyées par des gardes nationaux irakiens ont bouclé des quartiers de l'ouest et de sud-est de Mossoul pour y per-

quisitionner. «Ils quadrillent des secteurs connus comme des points chauds», a dit un habitant de l'ouest de la ville.

Le président George Bush a adressé ses condoléances aux familles des victimes de l'attaque. Il a déclaré que l'engagement en Irak constitue «une mission vitale pour la paix» même si, d'après les sondages, un nombre croissant d'Américains estiment que cette guerre n'en vaut pas la peine.

Le revers américain de mardi fait mesurer la menace persistante que représente la guérilla six semaines après l'offensive contre la ville de Fallouja et à l'approche des élections irakiennes nationales du 30 janvier.

Mossoul, ville du nord ethniquement mixte où se côtoient Arabes et Kurdes, a basculé dans le chaos ces derniers mois, surtout depuis que les insurgés y ont frappé la police formée par les Américains, à la mi-novembre, alors que l'US Army était occupée par l'offensive sur Fallouja.

Au cours des deux derniers mois, près de 200 personnes, irakiennes pour la plupart, ont été retrouvées mortes dans cette ville de deux millions d'habitants. Les commandants américains soupçonnent l'islamiste jordanien Abou Moussab al-Zarqawi d'avoir fui Fallouja pour Mossoul.

Hier, un attentat à la voiture piégée a été perpétré en début de soirée dans la ville de Mahmoudiya, à 30 kilomètres au sud de Bagdad, faisant de nombreux tués et blessés, a annoncé le directeur de l'hôpital local. Il a été incapable de préciser le nombre des victimes, ajoutant que de nombreux blessés avaient été transportés dans des hôpitaux de Bagdad.

Des habitants ont indiqué qu'une explosion très violente a secoué vers 18h30 le quartier Husseiniyah, dans le centre de la ville, où il y a de nombreux magasins et habitations.

Reuters et Agence France-Presse

## Pinochet doit attendre

La Cour suprême reporte sa décision sur le recours des avocats du général

Santiago — La Cour suprême du Chili a reporté à une date non précisée sa décision sur le recours déposé par les avocats de l'ex-dictateur Augusto Pinochet pour empêcher son arrestation après la ratification par la Cour d'appel de Santiago du mandat d'arrêt lancé à son encontre pour violation des droits de l'homme.

La deuxième chambre de la plus haute instance judiciaire a décidé de mettre en délibéré sa décision après avoir entendu les arguments des deux parties. Le tribunal n'a donné aucune date mais, selon certaines sources judiciaires, la décision pourrait être rendue publique dès aujourd'hui.

L'ancien homme fort du Chili entre 1973 et 1990 est inculpé pour un homicide et neuf enlève-

ments d'opposants, dont les corps n'ont jamais été retrouvés, dans le cadre de l'Opération Condor, un programme concerté entre les dictatures sud-américaines pour éliminer physiquement leurs opposants dans les années 70 et 80.

L'ancien dictateur est sorti hier de l'hôpital militaire de Santiago, où il se trouvait depuis samedi après avoir été victime d'une attaque cérébro-vasculaire, a-t-on appris de source médicale.

«En raison de l'évolution satisfaisante [de l'état de santé de M. Pinochet], il a été transféré aujourd'hui à son domicile pour y poursuivre son traitement et sa convalescence», affirme le bulletin médical rendu public par l'hôpital.

Agence France-Presse



Le premier ministre britannique Tony Blair en compagnie du premier ministre palestinien Ahmed Qorei.

Après un an d'exil au Chili

## Menem de retour en Argentine

L'ex-président veut mener l'opposition à Kirchner pour la présidentielle de 2007

SONIA AVALOS

Buenos Aires — L'ex-président argentin Carlos Menem (1989-99), assuré par la justice de ne pas être emprisonné, devait revenir hier en Argentine après plus d'un an d'exil au Chili avec l'ambition de se présenter à la présidentielle de 2007 et de mener l'opposition au président Nestor Kirchner.

Ce retour à trois jours de Noël s'explique par la décision de la justice argentine de lever les mandats d'arrêt dans les deux dossiers instruits pour corruption à son encontre. Son épouse, l'ancien mannequin Cecilia Bolocco, et leur enfant d'un an, Maximo Saul, avec lesquels il vivait au Chili, ont prévu de le rejoindre un peu plus tard, juste avant les Fêtes.

Ses partisans, parents, amis ou anciens membres de son gouvernement, se préparaient hier à l'accueillir en grande pompe. Certains d'entre eux n'ont pas hésité à participer à l'effort financier pour verser la caution de un million de dollars réclamée par le juge Norberto Oyarbide en échange de la levée des mandats d'arrêt.

Dans le dossier instruit par le juge Oyarbide, M. Menem est accusé d'avoir omis de déclarer un compte en Suisse d'un montant de 600 000 \$US. Dans l'autre procédure conduite par le magistrat Jorge Urso, il est soupçonné de corruption dans la construction de deux prisons dans la province de Buenos Aires.

A La Rioja, son ancien fief qu'il a gouverné à trois re-

prises, il sera sûrement davantage le bienvenu qu'à Buenos Aires, où il a prévu de se rendre lundi pour comparaître devant la justice.

Véritable «animal politique», comme l'a qualifié le ministre de l'Intérieur, Anibal Fernandez, M. Menem veut se présenter à l'élection présidentielle de 2007, malgré une popularité au plus bas, et souhaite prendre la tête de l'opposition au président Nestor Kirchner. Si les deux hommes appartiennent au parti péroniste, leurs positions idéologiques sont radicalement opposées, notamment sur la politique économique du pays ou encore sur le dossier des droits de l'homme.

Lors de la dernière présidentielle, en mars 2003, M. Kirchner, jusqu'alors un obscur gouverneur d'une province de Patagonie, avait gagné après que M. Menem (qui avait recueilli 24,45 % des suffrages au premier tour, contre 22,24 % pour M. Kirchner) eut renoncé à se présenter au second tour en raison des sondages qui lui présidaient une défaite cuisante.

Nestor Kirchner est particulièrement critique de la politique économique néolibérale menée par son prédécesseur durant dix ans, estimant qu'elle est à l'origine de la crise financière de 2002 qui a conduit l'Argentine à la quasi-faillite. Il a également remis en cause la politique d'amnistie de Menem à l'égard des crimes de la dictature militaire (1976-83).

Agence France-Presse

EN BREF

## La Hongrie quitte l'Irak

Budapest — 156 soldats hongrois, sur un contingent de 300 hommes, sont arrivés hier à l'aéroport de Budapest après 18 mois de mission en Irak au sein des forces de la coalition. Le reste du contingent était attendu dans la nuit et une cérémonie officielle est prévue aujourd'hui en présence de plusieurs membres du gouvernement. «Le dernier soldat hongrois a quitté l'Irak lundi et les 300 hommes du contingent seront tous chez eux pour Noël», a indiqué un porte-parole du ministère de la Défense, Istvan Bocskai. Le contingent hongrois, composé en priorité d'experts en logistique, était basé à Hilla, à 100 kilomètres au sud de Bagdad, et se trouvait sous commandement polonais. — AFP

## Hugo Chávez en Chine

Pékin — Le président vénézuélien Hugo Chávez est arrivé à Pékin tôt ce matin pour une visite officielle de cinq jours en Chine destinée à renforcer les liens politiques entre les deux pays, a-t-on appris de source officielle. Avant son départ de Caracas, le président Chavez, qui effectue son troisième voyage officiel en Chine depuis octobre 1999, s'était présenté comme «un vieil ami du peuple chinois». Le président Chavez, accompagné du ministre des Affaires étrangères Ali Rodríguez, ancien ministre de l'Énergie et ex-président de la Compagnie nationale des pétroles du Venezuela (PDVSA), doit rencontrer son homologue chinois Hu Jintao. M. Chávez doit se rendre à Pékin et dans le Shandong, une province côtière dans l'est de la Chine, qui possède notamment de grandes réserves de pétrole et de gaz naturel, a indiqué le ministère chinois des Affaires étrangères. — AFP

## Grand froid entre Riyad et Tripoli

Riyad — L'Arabie Saoudite a annoncé hier le rappel à Riyad de son ambassadeur à Tripoli et a demandé à Tripoli de faire de même après la condamnation aux États-Unis d'un activiste musulman accusé d'une tentative présumée de complot libyen pour assassiner le prince héritier saoudien Abdallah. «La procédure que nous avons adoptée est de rappeler l'ambassadeur d'Arabie Saoudite en Libye et de demander à la Libye de retirer son ambassadeur», a déclaré le ministre saoudien des Affaires étrangères, le prince Saoud al-Faycal.

«Le royaume tient à confirmer qu'il s'est limité à cette procédure et qu'il n'a pris aucune autre mesure, malgré l'atrocité des faits», a-t-il ajouté.

En octobre, la justice américaine a condamné à 23 ans de prison Abdurahman al-Amoudi, fondateur du Conseil musulman américain et président de la Fédération musulmane américaine. Ce dernier, de nationalité américaine, a été reconnu coupable de transactions financières illégales avec la Libye et de participation en 2003 à un complot ourdi par Tripoli et visant à assassiner le prince Abdallah. — Reuters

## Abus de l'armée angolaise

L'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch (HRW) a appelé hier le gouvernement angolais à mettre fin aux abus commis par l'armée, qu'elle accuse de violer, torturer et exécuter des civils dans la région pétrolière de Cabinda (nord). En 2003, «l'armée angolaise a procédé à des exécutions sommaires, à des arrestations et détentions arbitraires, à des tortures et autres mauvais traitements contre des civils, ainsi qu'à des violences sexuelles», a dénoncé l'organisation basée à New York dans un communiqué reçu à Johannesburg. Fin 2002, quelque 30 000 soldats de l'armée angolaise ont été déployés dans la région de Cabinda, enclavée entre l'Angola, le Congo et la République démocratique du Congo (RDC), pour mettre fin à des troubles séparatistes entamés en 1963. «Alors que le conflit est terminé, l'armée angolaise continue à commettre des crimes contre des civils à Cabinda», a déclaré Peter Takirambudde, directeur de HRW pour l'Afrique. La guerre civile en Angola, entamée au lendemain de l'indépendance de cette ancienne colonie portugaise, en 1975, s'est achevée en avril 2002. — AFP

## É D I T O R I A L

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
 Directeur de l'information JULES RICHER  
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## Censure au crayon feutre

La commission d'enquête sur l'affaire Maher Arar a le mandat de faire la lumière sur toutes les circonstances qui ont conduit à l'expulsion de ce citoyen canadien en Syrie, où il a été soumis à la torture. Elle doit rendre les faits publics, mais cette commission est en voie de se transformer en enquête secrète.

**L**e juge Dennis O'Connor a dénoncé plus tôt cette semaine la censure que le gouvernement Martin impose à la commission qu'il préside. Le rapport-synthèse des interrogatoires qu'il a menés à huis clos auprès de neuf agents du Service canadien du renseignement de sécurité a été expurgé au feutre noir de l'essentiel des renseignements qu'il contenait. De l'avis du juge, ce document ne mettait pourtant d'aucune façon en cause la sécurité nationale que l'on invoque.

Le gouvernement canadien fait rarement dans la nuance lorsqu'il invoque des motifs de sécurité. Même des renseignements qui ont déjà fait l'objet de comptes rendus dans des journaux ont été soustraits de ce document. Dans le contexte de la guerre au terrorisme, tout peut être prétexte à la protection de la sécurité. On utilise toutes les armes, y compris le feutre noir, sans discernement.

Le travail du SCRS ne peut, en raison de sa nature, être exposé crûment sur la place publique. Des précautions s'imposent, ce qui justifiait qu'une partie de l'enquête O'Connor se déroule à huis clos. En revanche, il ne faut pas non plus que le secret dont cette organisation entoure ses activités devienne prétexte à camoufler ses erreurs.

Et justement, il y a eu erreurs, approximations et manque de jugement dans l'affaire Arar. Le mandat de M. O'Connor est d'apporter des explications à Maher Arar et au public. Or les passages expurgés portent justement sur la détention aux États-Unis de M. Arar et sur son expulsion vers la Syrie. La question de savoir quel rôle ont alors joué les agents du SCRS est centrale. A quoi donc servira le travail de cette commission si on ne peut pas avoir de réponse à cette question?

Le juge O'Connor a dénoncé cette censure. Avec raison, il a demandé à la Cour fédérale d'obliger le gouvernement Martin à lui permettre de diffuser intégralement son rapport. Il rejette l'argument voulant qu'en autorisant la divulgation de certains renseignements, on créerait un précédent qui rendrait le SCRS vulnérable à la divulgation d'informations «sensibles». Selon M. O'Connor, le cas Arar est à ce point exceptionnel qu'il ne peut avoir un tel effet. A moins que, dans l'esprit du SCRS, ce soit justement le contraire. Que le cas Arar n'est pour cette organisation qu'affaire ordinaire.

La Cour fédérale aura à évaluer où se situe le point d'équilibre entre les droits individuels et la sécurité nationale. Elle devra toutefois ne pas se méprendre sur ce que peuvent être les intérêts du SCRS et du gouvernement lui-même. La sécurité nationale est une notion qui peut avoir facilement bon dos, surtout que ceux qui l'invoquent n'ont pas à se justifier.

Le public a des raisons valables de se méfier des véritables motifs du gouvernement. Ce ne serait pas la première fois que l'engagement solennel à faire la lumière ne serait pas respecté. C'est ce qui était arrivé avec l'enquête sur les agissements des militaires faisant partie du contingent canadien présent en Somalie en 1992 et 1993. Instituée en 1995, la commission Létourneau avait dû mettre fin abruptement à ses travaux en 1997, quelques mois avant le déclenchement des élections. Elle avait ainsi été empêchée d'étudier les allégations de camouflage du comportement des soldats par les échelons supérieurs de l'armée. Cette commission était devenue un embarras grave pour les militaires et le gouvernement Chrétien.

Dans le cas présent, il faut rappeler que le premier ministre Martin s'était engagé à aller au bout de l'affaire Arar. Il faut aussi rappeler que c'est une commission publique qu'il a mandatée à cette fin. Le voir ainsi manipuler sans retenue son feutre noir de censeur ne peut que soulever des doutes sur sa volonté de respecter cet engagement.

## Tas de bêtises

**Q**ue les humains peuvent être bêtes, et les systèmes encore plus! Pendant trois jours, une petite Rafaëlle (nom fictif) de Rimouski s'est retrouvée seule en classe à se demander où étaient passés ses amis. Pourquoi? Parce que tous les parents de la classe régulière où elle était intégrée ont eu peur de cette gamine de sept ans, atteinte de trisomie.

Pour le manifester, ils ont décidé de garder leurs rejetons à la maison, sans qu'un seul d'entre eux ait imaginé l'effet sur la petite (peinée), sur ses parents (défaits) ou sur leur propre progéniture. Car comment, dans une tête d'enfant, peut-on être ami avec quelqu'un pour qui papa et maman sortent les grands moyens afin de démontrer qu'elle dérange!

Les parents peuvent faire valoir, à juste titre, qu'ils ont été pris dans une succession d'événements malheureux qui tirent leur origine de l'insouciance de leur commission scolaire — exemple de bêtise institutionnelle.

La commission scolaire des Phares est loin d'être un modèle d'intégration. Au Québec, on comptait l'an dernier 342 enfants atteints de déficience intellectuelle moyenne à sévère intégrés dans des classes régulières au primaire. A Rimouski, ils n'atteignent pas les doigts d'une main parce que la commission scolaire ne croit pas à cette approche, comme le fait voir une récente décision du Tribunal des droits de la personne, où les faits permettent de comparer

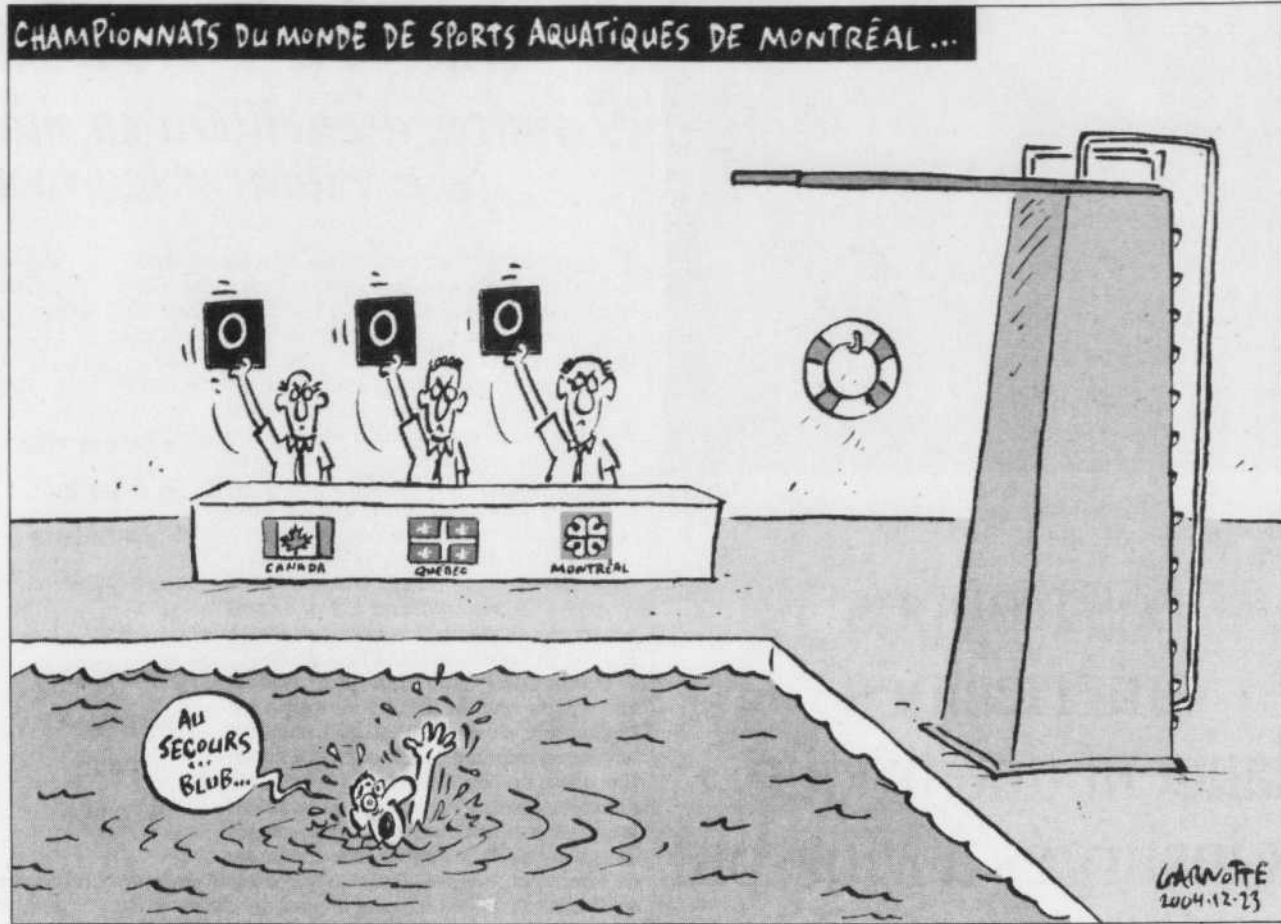
leurs services avec ceux offerts par la commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

Autant dire que l'intégration de Rafaëlle se fera de façon sauvage. Elle qui a fréquenté une maternelle régulière de son quartier doit d'abord, pour des raisons administratives, changer d'établissement pour entreprendre sa première année. Elle arrive au début d'octobre, alors que l'année scolaire est déjà commencée. Sa professeure n'est pas formée pour la recevoir, les autres parents sont à peine avisés et il n'y a pas de services de soutien. C'est le passeport pour tous les problèmes.

De fait, la professeure craquera au bout de quatre jours. Sa remplaçante semble s'adapter — elle a même un diplôme en éducation spécialisée — mais, liste d'ancienneté oblige (ici, la bêtise syndicale entre en jeu), elle est tassée par une autre enseignante pas trop enthousiaste qui se rendra à Noël, mais pas plus loin.

Les parents s'inquiètent devant ce défilé de profs, en concluent qu'il faut retirer Rafaëlle de la classe, envient même l'aide spéciale à laquelle elle a finalement droit. Pour se faire entendre, ils se font stratèges et optent pour le boycottage. Après tout, l'avenir de leurs enfants (en première année!) est en jeu...

De cette histoire d'une tristesse infinie, que faut-il retenir? L'ignorance (l'intégration se pratique depuis 20 ans au Québec, et les écoliers qui ont côtoyé des trisomiques ont réussi leur primaire comme les autres)? La logique corporatiste, qui peut aussi être parentale? Ou simplement l'absence d'une sensibilité qui se fait bien rare: l'empathie...



## LETTRES

### Le système français à deux tours est le meilleur

Dans le débat actuel sur la réforme du mode de scrutin au Québec, on oublie un élément fondamental. Quel est le véritable objectif d'un scrutin? Former un gouvernement qui sera en mesure de gouverner. Ce n'est pas nécessairement démocratique que d'avoir des représentants de toutes les tendances politiques. Imaginez si on avait 300 partis politiques, comme ce fut le cas en Espagne lors des premières élections libres!

Le mode à double tour fonctionne comme suit. Au premier tour, les candidats qui ont obtenu la majorité de 50 % des voix plus un sont déclarés élus. Au deuxième tour, les deux candidats qui ont eu le plus de votes exprimés sont les seuls à demeurer en lice. Le deuxième tour permettra donc forcément d'élire un des deux candidats avec une majorité de 50 % des voix plus une. Ce système a l'avantage d'élire tous les députés avec une majorité. C'est ça, la démocratie. Pas question de député élu avec 35 % des voix exprimées, comme c'est le cas dans le système actuel et dans le système proposé par le ministre Dupuis. [...]

La démocratie ne consiste pas à représenter toutes les tendances mais à élire à la majorité simple chacun des députés qui vont représenter leurs concitoyens. Les élections doivent faire place à la majorité et non aux minorités. Le système proportionnel risque de mettre le pouvoir dans les mains d'une minorité. C'est aux juges que revient le devoir de protéger les minorités. [...] Si les tiers partis n'arrivent pas à faire élire des députés, c'est qu'ils ne repré-

sentent pas un courant fort dans la société. Dès sa première campagne, le PQ avait obtenu 27 % des voix, soit plus que l'ADQ aux trois dernières scrutins. Cela signifie que le PQ représentait un courant fort au sein de l'électorat québécois.

Le système à double tour coûte plus cher parce qu'il faut tenir deux scrutins, mais il offre aussi un avantage supplémentaire sur le système actuel: les électeurs peuvent changer d'option en votant d'une façon plus stratégique au deuxième tour parce qu'ils connaissent déjà une partie du résultat.

Normand Rousseau  
Gatineau, le 20 décembre 2004

### De la culture (et) de la nécessité

Le droit de s'exprimer, de créer et de diffuser des œuvres ne doit pas devenir un privilège inaccessible. Les tristes aléas que connaît actuellement le milieu de la danse ont été exposés dans les médias récemment. Il est temps à présent de tenir compte des véritables difficultés budgétaires que les compagnies éprouvent à maintenir leurs activités.

Espérons qu'au moment de ventiler les budgets, le gouvernement tiendra compte du fait que la création artistique et sa diversité ne représentent rien de moins que l'identité et l'âme de tout un peuple. Il faut donc accroître ou à tout le moins maintenir l'éventail de potentiel de création ainsi que ses possibilités d'être présentée au public.

Gilles Savary  
Directeur général de Fortier Danse-Création  
Montréal, le 17 décembre 2004

### Comment utiliser les revenus de l'électricité

Augmenter les tarifs de l'électricité au niveau des prix nord-américains pour favoriser une utilisation écologique est une idée tout à fait sensée. [...] On pourrait utiliser les ressources dégagées pour dynamiser le modèle québécois. Pour les 60 % de contribuables qui paient de l'impôt, un allègement fiscal équivalent à l'augmentation moyenne de la facture aurait un double effet stimulant. D'une part, les consommateurs investiraient afin de diminuer leur consommation d'électricité et, d'autre part, une réduction des taux d'impôt aurait pour effet de stimuler le travail [...]

Pour les 40 % de la population qui ne paie pas d'impôt, ce serait une excellente occasion de revoir les mesures de soutien au revenu et d'intégration à l'emploi afin de stimuler l'activité et de diminuer les effets pervers du modèle actuel. Par exemple, pour les salariés à faible revenu, des déductions supplémentaires pourraient être faites afin d'éliminer les cotisations provinciales obligatoires, qui seraient plutôt versées en salaire. Le salaire net à la fin de la semaine serait augmenté d'autant. Pour les personnes sans travail, on pourrait développer des occasions d'intégration, que ce soit en formation, en expérience de travail ou en implication communautaire. [...]

Il me semble que ces réformes auraient un effet stimulant tant pour les personnes que pour l'économie. [...]

Daniel Berthiaume  
MBA et directeur des Services adaptés  
Transit, Centre de travail adapté pour  
personnes handicapées  
Montréal, le 20 décembre 2004

## LIBRE OPINION

## Il faut laisser mourir le rapport Bernier

RICHARD DUFOUR  
JOHANNE BERRY

Respectivement président et ex-présidente et membre actuelle du comité exécutif de l'Association nationale des entreprises en recrutement et placement de personnel

**E**sther Paquet, porte-parole de l'organisme Au bas de l'échelle (financé en grande partie par les entreprises elles-mêmes par le truchement de la Commission des normes du travail), appuyée par une vingtaine d'organismes sociaux, plaide, dans *Le Devoir* du 8 décembre, en faveur de l'adoption par le gouvernement du rapport Bernier intitulé *Les besoins de protection sociale des personnes vivant une situation de travail non traditionnelle*.

Il nous faut dire non au plaisir de Mme Paquet, et ce, pour deux ordres de raisons. Le premier réfère à l'argumentaire même de Mme Paquet, le deuxième à des contenus du rapport Bernier qu'elle n'aborde pas tellement ils sont excessifs.

Quand Mme Paquet nous dit que la «proportion d'emplois atypiques (postes à temps partiel, emplois temporaires, travail autonome) représentait, en 2001, 36 % de l'emploi total», elle oublie (?) de nous dire que 80 % de ces travailleurs dits atypiques ont volontairement fait le choix de ce type de travail. [...]

Quand Mme Paquet nous dit que le rapport Bernier fait 53 recommandations propres à améliorer le sort des travailleurs dits atypiques, jamais elle ne dit que le rapport Bernier ne présente aucune analyse économique de ces recommandations. Pour notre part, directement interpellés par les recommandations n° 31 à 43 de ce rapport alors que, très souvent, les employés de nos agences ont des emplois permanents et réguliers dans les entreprises utilisatrices, nous affirmons que si ces recommandations devaient être entérinées par le législateur, elles risqueraient de mettre en péril un impor-

tant secteur économique au Québec, le nôtre, avec une masse salariale dépassant les 750 millions, et de créer ainsi du chômage!

Quand Mme Paquet affirme, à l'instar du rapport Bernier, qu'il est socialement inacceptable d'imposer un traitement différent (salaire, conditions de travail, etc.) à un travailleur du seul fait qu'il n'est pas un employé régulier à plein temps, elle oublie que, selon l'appréciation même du rapport Bernier, l'agence de recrutement et de placement de personnel est l'employeur de l'employé concerné et non l'entreprise utilisatrice. Pourrait-elle affirmer que les 20 groupes qui appuient son texte appliquent dans les faits la proposition Bernier (en matière de régimes de retraite, notamment)?

Quand Mme Paquet, finalement, affirme erronément que le monde du travail «manipule» avec insouciance les travailleurs dits atypiques et qu'elle propose de réglementer encore davantage le marché du travail, contrairement aux recommandations de l'OCDE, ne risquerait-elle pas, cette fois par sa propre insouciance, de faire perdre des milliers d'emplois?

### Propositions impraticables

Signalons par ailleurs que Mme Paquet ne touche pas, et avec raison, à cause de leur non-pertinence, à un certain nombre de recommandations du rapport Bernier. C'est le cas notamment des recommandations suivantes.

Celle qui viendrait interdire toute clause ayant pour effet d'empêcher le salarié d'une agence d'accéder à un emploi permanent dans l'entreprise cliente ou d'empêcher l'entreprise utilisatrice pour sa part d'embaucher le salarié.

Il ne faut pas connaître beaucoup le secteur d'activité économique des agences de personnel pour imaginer que les clients pourraient «s'approprier» le personnel des agences, sans compensation aucune pour les agences, peu importe la durée de l'assignation, sans les faire mourir! Les auteurs du rapport ne semblent ici

d'aucune façon informés des coûts que doit encourir une agence de recrutement et de placement de personnel: assurances, annonces, sollicitation, frais de recrutement, vérification des références, formation, etc. [...]

Celle qui veut que l'agence et l'entreprise utilisatrice soient considérées comme «un seul et unique employeur» pour les fins de l'accréditation syndicale, de la négociation et de l'application d'une convention collective alors qu'une autre recommandation veut que l'agence de travail temporaire «soit reconnue comme étant le véritable employeur dans toutes les lois». La négociation et l'application d'une convention collective ne sont-elles pas deux éléments qui sont au cœur même de la vie de toute entreprise? L'agence est-elle ou n'est-elle pas le véritable employeur? Il est difficile de l'être et de ne pas l'être en même temps...

Celles, nombreuses, qui proposent, sans le dire expressément, une mainmise législative et réglementaire de l'Etat sur la conduite des activités légales et légitimes des agences de placement et de recrutement de la main-d'œuvre.

En résumé, l'Association nationale des entreprises en recrutement et placement de personnel, et notamment sa section québécoise, rejettent d'emblée les recommandations du rapport Bernier qui concernent les entreprises en recrutement et placement de personnel, notamment parce qu'il s'agit de recommandations:

- qui ne s'accompagnent d'aucune analyse d'impacts économiques;
- qui ne reconnaissent d'aucune façon le rôle important de nos agences dans notre économie de marché;
- qui entraîneraient la disparition d'un nombre important d'agences québécoises, agences pour tant au service des organisations québécoises et de 80 % des travailleurs dits atypiques qui ont démocratiquement et librement choisi d'offrir leurs services à ces agences. [...]

## IDÉES

L'Institut islamique de justice civile et ses détracteurs

## Pourquoi noircir une loi respectée par les musulmans?

NEMER H. N. RAMADAN

Candidat au doctorat en science politique à l'Université du Québec à Montréal

«Le sentiment antiarabe et antimusulman représente une des plus fortes répulsions irraisonnées de l'Occident contemporain. [...] L'Arabe et le musulman ont en quelque sorte remplacé le juif, à la fois en tant qu'élément indésirable de nos sociétés (l'immigré) et comme puissance néfaste de l'argent (les pétrodollars). [...] Ce transfert n'a pas peu contribué à nourrir nos préjugés, anciens et récents.»

— Thierry Hentsch, *L'Orient imaginaire - La vision politique occidentale de l'Est méditerranéen*, Éditions de Minuit, Paris, 1988

J'ai suivi, au cours des dernières semaines, les opinions exprimées dans les médias québécois et canadiens en ce qui concerne le projet de l'Institut islamique de justice civile (IJC) de l'Ontario. L'IJC souhaite profiter des dispositions de la loi ontarienne afin de permettre aux familles musulmanes d'appliquer les préceptes de leur religion dans les litiges familiaux.

Le tollé agressif suscité par une telle initiative, culminant par le lancement d'une campagne internationale (*sic*) pour stopper la charia (loi islamique) au Canada, témoigne du fait que les enjeux sont ailleurs (comme ce fut récemment le cas en France). Les détracteurs de l'IJC ont eu recours à une stratégie bien connue qui consiste, d'une part, à lier tout ce qui est musulman au spectre d'Oussama ben Laden et des talibans (création des services secrets américano-pakistanaï) et, d'autre part, à utiliser un langage qui camoufle la réalité plus qu'il ne l'éclaircit.

A entendre le représentant du Congrès musulman canadien (à ne pas confondre avec le Congrès islamique canadien) et l'avocate du Conseil canadien des femmes musulmanes (900 membres) dénoncer les «fondamentalistes racistes» et le «racisme de droite», on ne peut qu'être consterné par leur racisme intériorisé (dans le premier cas) et inversé (dans le second).

De son côté, au lieu de bien clarifier les choses,

Vida Amirmokri (*Le Devoir*, 17 décembre 2004) n'a pu que vilipender l'IJC et la charia tout en faisant une autopromotion personnelle. Dans son article partiel et partial, c'est le moins que l'on puisse dire, elle a tenté de projeter ses fantasmes — et ceux de tant d'autres — sur l'islam en parlant entre autres d'un phénomène très marginal dans l'histoire islamique, à savoir la polygamie.

## La charia évolue

Il va sans dire que depuis des années, le chemin le plus rapide vers la notoriété publique consiste à s'associer à la vague de condamnation continue de l'islam, des musulmans et de la charia; celle-ci, contrairement à ce qu'a laissé entendre la dépêche de la Presse canadienne publiée le 21 décembre dans les journaux à travers le pays, n'est pas «une loi vieille de 1400 ans» mais plutôt un corpus juridique qui évolue dans le temps et dans l'espace. Évolution ne signifie toutefois pas travestir ni le message coranique, ni la vision islamique du monde et de la société, basée sur la complémentarité entre les hommes et les femmes. N'en déplaise à Mme Amirmokri.

Il est étonnant par exemple que Mme Amirmokri, elle-même d'origine iranienne, ait passé sous silence la décision de la République islamique d'Iran de décréter, dans le respect de l'esprit de la charia, l'égalité entre l'homme et la femme en matière d'héritage, reflétant ainsi les changements dans la réalité socioéconomique de la société iranienne: le fait que les femmes étudient de plus en plus, qu'elles sont présentes sur le marché du travail, qu'elles contribuent financièrement au foyer familial, etc.

Étonnante aussi, la volonté manifeste de vouloir noircir une loi divine que l'écrasante majorité des musulmans et des musulmanes acceptent et respectent. Mme Amirmokri et al. ne voient pas d'un bon œil que la charia accorde aux femmes, indépendamment de leur situation, un droit automatique à une partie de l'héritage familial alors que, dans plusieurs

pays à travers le monde, notamment en Occident, elles peuvent en être exclues.

On peut rétorquer à cela en se demandant si ce règlement coranique est systématiquement appliqué. On répondra, sans le comportement paternaliste et infantilisant des critiques de l'IJC, que la nature humaine étant ce qu'elle est, les abus sont possibles. Toutefois, il y a une règle islamique très importante à ce chapitre: les droits s'arrachent! Et ce n'est pas un hasard si les femmes musulmanes sont celles qui réclament le plus l'application équilibrée de la charia dans les pays musulmans.

## Haïne de l'islam

Il y a beaucoup de choses à dire et à redire à propos de la désinformation pratiquée dans certains milieux, ainsi que de la haïne — il faut l'avouer haut et fort — à peine cachée de l'islam. Mais il y a une chose importante à ne pas oublier: la vision islamique ne peut venir que de l'intérieur de l'islam et non par la création d'une imposture qui est en contradiction totale avec ce que croient la majorité des musulmans.

En tant que musulman, je dénonce les atteintes aux droits humains qui peuvent avoir lieu dans les pays musulmans comme ailleurs au nom de l'islam. Cependant, il ne faut pas ignorer les rapports de force qui travaillent les pays musulmans (comme dans n'importe quel pays de cette planète), dont certains sont appuyés par les gouvernements occidentaux contre la volonté de leurs populations.

Faire fi de ces réalités et dénier constamment l'islam relèvent de la démagogie et de la malhonnêteté intellectuelle, qu'on soit porteur d'un organisme minuscule, avocate ou candidate au doctorat à Genève! En définitive, il faut être sûr d'une chose: les musulmans ne se laisseront pas intimider par le racisme d'autrui ou celui des «leurs»! Une dernière remarque: il n'y a d'islamisme et d'islamistes que dans la tête de ceux qui se targuent d'en être spécialistes!



Évolution ne signifie pas travestir ni le message coranique, ni la vision islamique du monde et de la société, basée sur la complémentarité entre les hommes et les femmes

## Des droits qui s'accompagnent de responsabilités

SUZANNE CHABOT

Politologue et Québécoise de souche convertie à l'islam depuis neuf ans

La demande faite par un groupe de musulmans de mettre sur pied un tribunal islamique soulève beaucoup de passions à l'heure actuelle au Québec. J'ai remarqué que les critiques portent essentiellement sur le statut de la femme musulmane selon la charia. On fait alors une comparaison avec le statut de la femme occidentale pour démontrer l'injustice dont les femmes musulmanes seraient victimes, la charia institutionnalisant sa soumission à l'homme tandis que la société occidentale prône l'égalité des sexes.

Ce qui est critiqué, au nom de l'égalité des sexes, ce sont certains aspects de la charia, notamment ceux-ci:

- la soumission demandée à la femme envers son mari pour toute question qui ne s'oppose pas à sa soumission à Dieu;
- le droit du mari d'avoir des relations sexuelles sur demande;
- le droit qu'a l'homme de corriger sa femme en cas de désobéissance;
- le droit qu'a le mari de prononcer le divorce;
- l'absence de ce droit au divorce pour la femme (seul un juge pourra lui octroyer le divorce si le mari n'y consent pas);
- l'héritage de la femme, qui est de moitié celui de l'homme;
- la polygamie.

Ce ne sont là que des exemples. On peut en citer d'autres.

## Voir le système dans son ensemble

Je vais vous surprendre. Je ne nie aucunement que ces droits soient accordés aux hommes selon la charia. Je ne suis pas de celles qui affirment que l'islam est une religion qui prône l'égalité des sexes.

Toutes ces normes apparaissent effectivement discriminatoires à première vue. Cependant, il faut voir le système musulman dans son ensemble. Si l'homme a de nombreux droits dont la femme ne dispose pas, il a en revanche plus de devoirs et de responsabilités!

C'est sur les épaules de l'homme que repose l'entière responsabilité de la prise en charge matérielle de la famille. C'est lui qui est le responsable des décisions importantes. Il se doit d'être juste, équitable et compatissant envers son épouse (ou ses épouses). Toutes ces responsabilités s'accompagnent d'une grande quantité de règles de comportement qui sont définies dans la charia et dont on ne parle pas!

Chaque homme porte le poids de cette responsabilité devant Allah et aura à répondre de ses actes le jour du Jugement dernier. Si la crainte d'Allah l'emporte chez lui sur ses bas instincts, alors la femme sera bien traitée par son mari.

Cependant, les hommes étant faibles, il est impératif que les droits de la femme soient protégés. L'hom-

me musulman doit aussi porter le poids de ses responsabilités devant les autres hommes musulmans. C'est l'objectif de l'organisation de la justice. C'est justement parce que la femme a un statut inférieur dans la famille qu'il est si important pour nous toutes que nous ayons des tribunaux islamiques pour protéger les femmes contre les comportements déplacés et tyranniques des hommes qui ne craignent pas Allah.

En rejetant les tribunaux islamiques, ce sont les droits des femmes musulmanes que vous niez, que vous bafouez et que vous attaquez. Si elles n'ont aucun recours, elles n'auront aucune possibilité de se sortir de leur état et de faire valoir leurs droits car seul un homme musulman en autorité (un juge) peut contraindre un autre homme musulman.

Les musulmans pieux continueront à se comporter selon leur législation (charia) dans leurs relations conjugales, que cela soit accepté ou non par les Québécois appartenant à d'autres religions. Il serait de bon ton que ceux-ci reconnaissent leur impuissance à contraindre les musulmans à renier leur foi et qu'ils acceptent de nous accorder notre liberté de religion et notre liberté de conscience de bonne foi, comme le demande la Charte des droits et des libertés de la personne humaine.

Notre soumission à Allah relève de notre foi, et nous ne souhaitons pas l'imposer à qui que ce soit. C'est pourquoi je vous souhaite la paix et vous demande de me l'accorder également.

## Écrivez-nous!

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## La politique climatique américaine

## La stratégie de l'autruche

ALEXIS BEAUCHAMP

Chercheur au Centre d'études internationales et mondialisation (CEIM), Université du Québec à Montréal

La dixième Conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Buenos Aires s'est terminée en queue de poisson samedi dernier malgré deux semaines de tractations serrées. Même si les États-Unis se sont officiellement retirés du protocole de Kyoto en mars 2001, la délégation américaine est tout de même parvenue à bloquer les négociations visant à jeter les bases de l'après-Kyoto, soit après 2012.

Tout en remettant en cause le consensus scientifique entourant les changements climatiques, le chef de la délégation américaine, Paula Dobriansky, s'est opposée à la planification de rencontres préliminaires en 2005 entre les pays membres de la CCNUCC, dont les États-Unis sont toujours membres, jugeant «prématurée» la proposition de l'Union européenne. Washington a finalement accepté d'«échanger de l'information» sur les changements climatiques de manière informelle mais en précisant qu'aucun rapport écrit ne devait émaner de cette rencontre.

Par une coïncidence ironique, le matin même où s'officialisait l'échec de cette conférence paraissait dans *Le Devoir* un texte signé par John Marburger, directeur du White House Office of Science and Technology Policy, qui présente la politique climatique de l'administration Bush comme étant «responsable».

L'auteur y fait état des principales initiatives de la Maison-Blanche en matière de changements climatiques, qui consistent majoritairement en des investissements accrus afin d'approfondir la science des changements climatiques et d'encourager la mise au point d'innovations technologiques visant à remplacer les hydrocarbures à long terme. Il souligne avec raison que les États-Unis «ont de loin le pays qui finance le plus les activités effectuées conformément à la CCNUCC et par le Groupe intergouvernemental de changements climatiques [sic]», faisant ici référence au Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC).

## Une feuille de route entachée

Si ces initiatives sont louables, elles cachent mal la mauvaise foi qui caractérise la politique américaine sur les changements climatiques depuis George Bush père, qui était président en 1988 lorsque cette problématique internationale s'est véritablement «politisée», puis «médatisée». En effet, depuis la fin des années 80, Washington a continuellement joué un rôle de participant récalcitrant aux négociations internationales entourant les changements climatiques, et ce, quand il n'utilisait pas son poids politique et économique pour carrément bloquer les propositions auxquelles il s'opposait.

Cette attitude s'est relativement améliorée sous Bill Clinton avant de faire un pas en arrière dès l'arrivée de George W. Bush, qui a annoncé la défection du plus grand émetteur mondial de gaz à effet de serre (GES) du protocole de Kyoto deux mois après son entrée à la Maison-Blanche. [...]

Face aux failles de Kyoto, les États-Unis adoptent une position qui repose principalement sur la recherche et le développement de technologies propres. Cependant, même dans le domaine technologique, Washington refuse d'encourager sérieusement le déploiement de technologies déjà disponibles aujourd'hui, notamment les énergies éolienne et photovoltaïque, dont l'utilisation accrue permettrait de réduire dès maintenant de manière considérable les émissions de GES.

Non seulement la Maison-Blanche favorise des initiatives technologiques qui serviraient seulement dans 10 ou 20 ans, l'administration actuelle s'oppose aussi à des politiques nationales proposées au Congrès et qui viseraient à trouver une solution économique à la mise en place de réductions minimales de GES.

## Le Congrès et les États s'activent

Alors que le Congrès s'est toujours opposé au protocole de Kyoto en dénonçant l'accord comme étant économiquement insoutenable et en citant l'exemption accordée à la Chine et à l'Inde, voilà que l'acte législatif a choisi de se démarquer de l'inaction de la Maison-Blanche en matière de changements climatiques. Le Climate Stewardship Act (CSA) est un projet de loi bipartisan qui, malgré son échec lors du premier vote au Sénat, en octobre 2003, suscite un intérêt grandissant au Congrès et même au sein des industries qui seraient visées par les réductions. [...]

Le CSA se veut en effet une ébauche de réponse *made in USA* aux changements climatiques, mais il va plus loin que les réductions industrielles volontaires proposées par la Maison-Blanche. [...] Celle-ci s'oppose au CSA puisqu'elle affirme qu'il aurait des impacts économiques néfastes.

Face à l'indifférence généralisée de la Maison-Blanche à l'endroit du dossier, de plus en plus d'États et de villes américaines choisissent de prendre la relève. La Californie a en effet décidé en septembre dernier d'imposer des mesures beaucoup plus strictes aux constructeurs d'automobiles afin que ceux-ci réduisent les émissions de GES émanant de leurs nouveaux modèles dès 2009, la réduction atteignant 30% en 2016. Les constructeurs ont immédiatement entamé des poursuites, dont l'issue est incertaine.

La Californie s'est par ailleurs alliée à 11 autres États afin de poursuivre en 2003 l'Environmental Protection Agency (EPA), l'objectif étant de forcer l'EPA à réglementer les émissions de GES. Celle-ci affirme que les gaz à effet de serre ne représentent pas des gaz polluants selon la définition incluse dans le Clean Air Act, et elle jugeait «inapproprié», au moment de la poursuite, de fixer des limites aux émissions de GES.

Les initiatives se multiplient au point où plus de la moitié des États ont mis sur pied ou développent actuellement des initiatives en vue de parvenir à des réductions nettes des émissions de GES. Des États comme le New Jersey et le Massachusetts travaillent conjointement avec les industries situées sur leur territoire afin de trouver des solutions viables tandis qu'une part grandissante du secteur privé s'organise afin de réduire ses GES. S'ajoute à ces facteurs une conscientisation accrue du public américain, maintenant convaincu qu'il est temps de passer à l'action. [...]

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'Information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'Information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre édit, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumais (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Alexandre Shields (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Clôt, Katileen Lévesque; Marie-Hélène Abarie (secrétaire à la rédaction); Marilyne Hamelin, Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'Information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'Information), Dominique Bény, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; correspondants parlementaires à Québec; Kathleen Lévesque; à l'Information politique: Hélène Buzetti et Manon Corneiller (correspondantes parlementaires à Ottawa);

## ACTUALITÉS

## NAPROXEN

SUITE DE LA PAGE 1

naproxen dans le traitement de l'Alzheimer, mais ce sont de petites études de 2000 à 3000 personnes seulement. L'une a montré des effets négatifs pour le Celebrex, une autre pour le naproxen, alors que la dernière n'a montré aucun effet négatif.

En tant que clinicien, le chef du département de rhumatologie cherche le protocole de recherche adéquat, ce qui, ici, n'est vraisemblablement pas le cas. «C'est un peu comme jouer au casino», explique le Dr Pelletier. Ce n'est pas de la science, c'est précipité et ça n'a aucune valeur scientifique, d'autant plus que ces tests avaient d'autres buts.

Selon le Dr Pelletier, pour qu'une étude soit valable, elle doit disposer d'un échantillon d'au moins 25 000 personnes et sa question doit être précisément ciblée. «La taille d'un échantillon commande la grosseur de l'échantillon. Ici, on n'avait ni la bonne taille ni la bonne question. Ce n'est pas un travail scientifique.»

À cet égard, le cas du Vioxx est autrement plus clair. Merck a en effet mené une étude populationnelle par l'entremise d'une compagnie de *manage care* qui, pour ce faire, a consulté son immense base de données californienne, qui compte de trois à quatre millions de personnes.

«Le Vioxx se détachait nettement du lot en montrant des risques accrus d'incidents cardiovasculaires alors que le Celebrex montrait au contraire des effets cardio-protecteurs», note le rhumatologue, qui s'est plongé dans l'étude dès sa publication.

Pour le Dr Pelletier, cette étude est la preuve que l'effet de classe (Vioxx, Celebrex et Bextra appartenant à la même classe dite COX-2) brandi par les financiers pour ébranler Pfizer à la suite de la déconfiture de Merck n'existe tout simplement pas. «En tant que clinicien, je cherche le protocole de recherche adéquat. Selon moi, il est impossible de conclure à un effet de classe seulement sur la base de ces trois études.»

La problématique est sensiblement la même pour le naproxen, vendu sous le nom d'Aleve (Bayer) ou de Naprosyn (Roche). Appartenant à une classe plus ancienne, ce non-stéroïdien est vendu sans ordonnance dans plusieurs pays, notamment les États-Unis, alors que le Canada n'en permet la vente que sur ordonnance d'un médecin.

L'étude montrée du doigt par la FDA portait sur 2500 patients et visait à déterminer si le naproxen ou le Celebrex pouvaient réduire les risques de la maladie d'Alzheimer parmi des personnes âgées. Mais les recherches ont été suspendues après trois ans, lorsqu'on a découvert que les patients qui prenaient du naproxen avaient une incidence 50 % plus élevée de subir des attaques cardiaques ou un accident vasculaire.

Encore une fois, le Dr Pelletier émet de sérieuses réserves sur la validité de cette étude. «S'il fallait qu'Aleve soit si mortel, on l'aurait su bien avant. Dans plusieurs pays, ce médicament est en vente libre. C'est de loin le médicament le plus vendu de la planète, il n'y a pas lieu de s'inquiéter.»

En attendant des études plus solides sur les propriétés du naproxen, Santé Canada conseille aux patients qui en font usage de prendre la plus petite dose possible. «Pour le moment, nous n'en sommes qu'à revoir la littérature scientifique afin de déterminer s'il y a lieu d'émettre ou non un avis», a dit une porte-parole, Carole Saundon.

Vendredi dernier, Santé Canada avait émis un avis pour informer les patients d'un risque accru d'incidents cardiovasculaires avec le Celebrex lorsque pris à des doses quotidiennes variant de 400 à 800 mg.

La première étude avait démontré des risques accrus d'incidents cardiovasculaires graves. À une dose quotidienne de 400 mg, le risque est de 2,5 fois plus élevé, alors qu'à une dose quotidienne de 800 mg, le risque est de 3,4 fois plus élevé.

La seconde étude, portant sur une dose quotidienne de 400 mg de Celebrex, n'avait pas démontré jusqu'ici un risque accru d'incidents cardiovasculaires. Toutefois, compte tenu des résultats de la première étude, l'utilisation de Celebrex a été interrompue dans les deux recherches en question.

Santé Canada a demandé aux fabricants d'anti-inflammatoires de type COX-2 vendus au pays (Celebrex, Bextra, Mobicox et autres formes génériques du meloxicam) de lui fournir de plus amples renseignements sur l'innocuité et poursuivra l'examen du profil d'innocuité de cette classe de médicaments afin de tenir compte de tous les éléments connus concernant leurs risques et leurs avantages lorsqu'on les utilise conformément aux recommandations du fabricant.

D'ici là, le Dr Jean-Pierre Pelletier entend bien continuer à prescrire du Celebrex comme du naproxen. Une position reprise par le Dr Arthur Bookman, qui préside le comité consultatif médical de la Société d'arthrite. Par voie de communiqué, celui-ci a rappelé que de plus amples informations seront nécessaires avant de pouvoir tirer des conclusions au sujet du naproxen, qui demeure, a-t-il, un médicament «bien toléré».

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 412, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Sa mère Denise attendait impatiemment le journaliste Christian Chesnot à sa descente d'avion hier.

CHARLES PLATIAU REUTERS

## OTAGES

SUITE DE LA PAGE 1

nous ont pas battus et n'ont pas fait de simulations d'exécution. On a senti qu'ils avaient de gros poissons et qu'ils voulaient s'en servir.»

Dès le départ, les otages ont joué la carte de la politique française en Irak. «On leur a dit qu'on ne faisait pas partie de leurs ennemis, qu'on n'était pas américains.» Selon Chesnot, l'affaire s'est compliquée à partir du 8 novembre. Les otages ont alors senti que les ravisseurs attendaient quelque chose de la France.

Une rançon? C'est ce qu'ont unanimement démenté les autorités françaises hier. La libération des otages français a été obtenue sans conditions ni rançon, a déclaré Jean-Pierre Raffarin hier matin lors d'une rencontre avec les responsables politiques.

Malgré le scepticisme ambiant, les porte-parole se sont évertués à expliquer que cette libération n'est le fruit que de la mobilisation, par ailleurs réelle, de la société et de la diplomatie françaises. Jacques Chirac a d'ailleurs remercié «toutes les autorités publiques et tous les responsables politiques et religieux».

«Depuis longtemps, on savait qu'ils ne demandaient pas de rançon», a déclaré le ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie. Selon elle, il n'y a eu ni contrepartie offerte ni négociation. «Il n'y a pas de doute à ce sujet.»

Les otages et le gouvernement semblent cependant d'accord pour blâmer Didier Julia, ce député qui a utilisé ses contacts personnels pour tenter de récupérer les otages 40 jours après leur enlèvement. George Malbrunot le traite «d'impotesteur et de mythomane» et se dit scandalisé par l'action d'un individu qui «ne mérite que le mépris». Le ministre des Affaires étrangères, Michel Barnier, a réclamé son expulsion du parti présidentiel, l'UMP. «Ces gens ont manqué d'esprit civique. Ils ont joué avec la vie de deux personnes.» Une source anonyme citée par Le Monde accuse nommément Didier Julia d'avoir retardé la libération d'un mois et demi. La lumière n'a toujours pas été faite sur les raisons pour lesquelles ce dernier, qu'on dit manipulé par la Syrie, a pourtant obtenu un visa du Quai d'Orsay pour se rendre dans ce pays.

«Il n'y a pas de libération d'otages sans contrepartie», dit Eric Denece, directeur du Centre français de

recherche sur le renseignement. Il faudra certainement des mois pour dénouer les détails d'une affaire où la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), sorte de CIA à la française, semble avoir joué le rôle déterminant.

Toute la stratégie semble avoir consisté à distinguer le plus possible l'action française de celle des États-Unis. La remise des otages aurait d'ailleurs été organisée «dans un contexte tendu», a dit le ministre Michel Barnier, à la barbe et au nez des autorités irakiennes et américaines.

Selon Le Monde, les bombardements américains sur Fallouja ont cependant eu un effet bénéfique en faisant perdre leur sanctuaire aux terroristes. Le même journal indique que l'insistance américaine à tenir les élections le 30 janvier aurait accentué les pressions, en Irak comme de la part des bailleurs de fonds étrangers, pour que les résistants sunnites prouvent leur respectabilité. Plus le temps passait, plus les deux otages semblaient devenir encombrants.

Toujours selon Le Monde, la diplomatie française a flirté un temps avec des arguments visant à expliquer aux terroristes qu'ils s'étaient trompés de cible puisque la France s'est opposée à l'intervention en Irak. Comme s'il y avait de bons et de mauvais otages. «On n'a guère entendu les pouvoirs publics condamner fermement toutes les prises d'otages», a écrit Claire Tréan, même si la France, par ailleurs, n'a pas été l'otage des ravisseurs.

Hier, dans une atmosphère de fête, personne n'a osé demander à Christian Chesnot et Georges Malbrunot si une rançon avait été versée en échange de leur libération. «C'est bien aussi de préserver une certaine discrétion», a dit le président de l'UDF, François Bayrou.

La présence de nombreux membres du gouvernement à Villacoublay a prêté flanc aux critiques. «Je trouve ça gênant de voir les autorités de l'État venir quêter un peu d'audience médiatique en un moment pareil», a dit sur les ondes de la chaîne d'information LCI Gérard Lopez, grand reporter au Figaro.

Les ex-otages passeront 24 heures avec les responsables de la DGSE, qui doit recueillir tous les détails au sujet de ces 124 jours de détention. Sur les 170 enlèvements survenus en Irak à ce jour, une trentaine d'otages ont été assassinés.

## PPP

SUITE DE LA PAGE 1

ou PPP, est une façon de retourner à un modèle de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On a changé un peu la rhétorique pour le présenter comme le modèle du futur, mais cela demeure un modèle d'une autre époque», soutient Marie-Claude Prémont, vice-doyenne aux études supérieures de la faculté de droit de l'université McGill.

C'est là un des éléments d'analyse soulevés par Mme Prémont dans un article intitulé «La réingénierie québécoise version municipale», à être publié dans la revue scientifique Flux et dont Le Devoir a pris connaissance. Mme Prémont y pose un regard critique sur le programme de «réingénierie» de l'appareil public québécois. Elle a plus particulièrement étudié trois projets de loi, dont deux ont été adoptés la semaine dernière, qui lui font dire que les instances municipales seront au premier rang des organismes publics mis à contribution dans la «réingénierie» de l'État. Les projets de loi portent sur la mise en place de l'Agence des partenariats public-privé du Québec, la création de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SFIL) et la révision des compétences municipales.

L'Agence des PPP a bénéficié d'une large couverture médiatique. Sous la pression, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, a amendé le projet de façon à ce que seuls les ministères aient l'obligation de soumettre leurs projets à l'agence. «Elle a semblé faire un compromis, sachant très bien qu'on rattraperait tout le monde municipal par le mécanisme des deux autres projets de loi, ce qui confirme dans une certaine mesure l'arrimage des trois projets de loi», juge Mme Prémont.

Elle estime que c'est une métamorphose complète de la structure juridique de tous les réseaux techniques de services municipaux (aqueducs, égouts, transports en commun, voirie, cueillette des ordures, par exemple) qui est envisagée. Comme Le Devoir l'a révélé à l'automne, les municipalités pourront, en vertu du projet de loi 62 sur les compétences municipales, faire des PPP (tels que conçus à travers l'Agence des PPP et la SFIL) ou même privatiser plusieurs de leurs responsabilités actuelles, dont le traitement et la distribution de l'eau.

Les instances municipales pourront également acquérir le droit de subventionner l'entreprise privée

alors qu'au même moment le gouvernement Charest tente de réduire l'interventionnisme de l'État. Déjà, la loi qui institue le conseil d'agglomération de Montréal permet un tel changement.

Les municipalités pourront aussi soutenir financièrement l'exploitation d'un centre hospitalier sans qu'il y ait d'autres précisions dans le projet de loi. «Le gouvernement semble avoir été pressé, bousculé même, car il y a des zones grises dans ce projet de loi. C'est à moitié cuit, comme si on n'avait pas eu le temps d'aller au bout de la réflexion. Par exemple, la compétence que l'on confère à une municipalité pour soutenir un centre hospitalier, ce n'est pas un hasard. On peut faire le lien avec un certain nombre de réformes dans le domaine de la santé», croit la vice-doyenne.

S'ajoute une transformation des règles de financement avec la possibilité d'un changement de contrôle, de gestion et de propriété des infrastructures. Ces changements comportent de grands risques, selon Marie-Claude Prémont.

Avec un conseil d'administration composé de sept personnes nommées par le gouvernement pour cinq ans, la SFIL échappera au contrôle démocratique. «Cela crée un pouvoir très concentré pour prendre des décisions fondamentales qui intéressent l'ensemble de la population. On casse le régime de services publics dans son essence même en créant cet organisme dont le leitmotiv sera apparenté aux modes de financement propres à l'entreprise privée», souligne Mme Prémont.

La nouvelle société pourra servir de tremplin pour l'aide financière provenant du fédéral. Même si les affaires municipales sont de compétence provinciale, la structure de la SFIL permet à Québec de sauver la face puisque le financement fédéral se ferait aux conditions du gouvernement du Québec. Mais le projet de loi est silencieux sur la nature de ces conditions.

Ces profondes modifications qui ont eu peu d'écho jusqu'à maintenant dans la population procèdent d'une idée très ferme du gouvernement Charest. S'agit-il pour autant d'idéologie? Mme Prémont rappelle que l'idée est conforme au programme politique des libéraux. «Mais ils ne sont pas les seuls à avoir été tentés par la formule des PPP. Mme Jérôme-Forget l'a souvent renvoyée au Parti québécois. On retournait chez le précédent gouvernement des orientations similaires, mais pas à la même échelle et pas de façon si systématique», note Mme Prémont.

## COLS BLEUS

SUITE DE LA PAGE 1

reprises, en vain, que la Ville la mette de côté et reprenne les négociations à zéro. En parallèle, le syndicat avait entrepris une contestation judiciaire de la sentence Lavoie. Il avait d'abord tenté d'en faire suspendre l'application, ce que le juge Denis Durocher a refusé le 12 novembre. C'est ce qui a permis à la Ville d'appliquer les nouveaux horaires et les nouvelles règles qui en découlaient dès le 4 décembre, date prévue dans la sentence, ce qui a mis les cols bleus en fureur.

## Sentence «bien mûrie»

Le syndicat avait aussi déposé une requête pour faire annuler la sentence Lavoie. C'est celle-ci qui a été rejetée hier. Le syndicat a tenté de démontrer qu'elle contenait au moins dix erreurs justifiant son annulation et un retour au processus d'arbitrage ou de négociation. Or le juge a donné tort au syndicat sur les dix points, employant à son endroit, à plusieurs reprises, un ton cinglant. «Après avoir considéré et analysé l'ensemble de la sentence arbitrale du différend, la cour n'y trouve aucune erreur justifiant une intervention», écrit le magistrat dans son jugement.

Au contraire, celui-ci qualifie la sentence de «bien mûrie» et considère que l'arbitre s'est de plus soucie «de protéger, pour le futur et en toute équité, le droit des parties, en prévision de certaines questions qu'il a dû laisser en plan». Il note ensuite qu'il est «rare qu'un jugement ou une décision arbitrale puisse satisfaire les deux parties».

Tout au long du jugement, le magistrat reproche au syndicat de n'avoir pas été conciliant et d'avoir «rapporté sur le dos de l'arbitre son propre entêtement». Il laisse entendre que lors des négociations, le syndicat a refusé les compromis sans jamais proposer de «solution alternative plus acceptable». Le juge conclut en soulignant au crayon gras que «les solutions négociées de bonne foi» sont toujours les meilleures car «l'affrontement en arbitrage ou à la cour risque, plus souvent qu'autrement, de faire un perdant».

Parmi les dix prétendues erreurs que le syndicat dénonçait, il notait par exemple que la sentence comportait «une incohérence majeure et des conclusions contradictoires sur le règlement des questions financières». Sur ce point, le juge Lagacé répond qu'il est «difficile» d'arriver à cette conclusion, précisant même que, «malgré une tâche difficile», l'arbitre a rendu «la sentence la plus équitable» qu'il pouvait rendre.

## Saga

Ce jugement clôt une saga ouverte avec les fusions municipales de 2002. Le défi consistait alors à harmoniser les 29 conventions collectives existantes au moment des fusions municipales. La loi 170 (sur les fusions) précisait que cette harmonisation ne devait pas «augmenter le total des dépenses annuelles de la municipalité» en tenant compte des conditions de travail applicables aux autres salariés de la Ville, de celles qui prévalent dans les autres municipalités ainsi que de la situation économique du Québec. C'est le 9 mai 2003 que l'arbitrage avait débuté. Mais le 9 juillet, la Ville et les cols bleus en étaient presque arrivés à une entente.

## Sans commentaire

Le jugement étant tombé en fin de journée hier, les parties le commenteront aujourd'hui. Le syndicat pourra en appeler du jugement. A la Ville, bien qu'on soit content du résultat, une certaine nervosité régnait hier. On espère que ce n'est pas le début d'autres conflits.

La tension n'a pas cessé de croître entre les cols bleus et la Ville depuis octobre. La Ville a obtenu deux décisions du Conseil des services essentiels ordonnant à des cols bleus de Ville-Marie, qui avaient décidé de débrayer, de retourner au travail. Le 11 décembre, la Ville a aussi obtenu une injonction de la cour pour faire cesser les techniques d'intimidation que des cols bleus de l'arrondissement Ville-Marie avaient utilisées. Un col bleu de Ville-Marie a été arrêté pour avoir proféré des menaces à l'endroit d'un contremaître. Le maire a même fait une sortie il y a dix jours pour condamner les «fiers-à-bras». Les cols bleus, de leur côté, ont répliqué que la Ville s'activait uniquement pour «influencer le juge», qui était en train de statuer sur leur cas.

Le Devoir

Le Devoir